

ULM

info



La liste des clubs 2006

Politique sécurité



Operational Limits	
Never exceed speed (V _{NE})	185 km/h
Max. travel speed	160 km/h
Manoeuvring speed (V _A)	140 km/h
Max. Flaps speed	110 km/h
Minimum speed (V _{LO})	55 km/h
Take off power (5 minutes)	5750 rpm
Continuous power	5500 rpm
MTOW	450 kg
Minimum pitch height	60 kg
Max. Weight baggage compartment	10 kg

Pre Flight Check	
1. Belts closed	
2. Doors closed	
3. Rescue system unlocked and operational	
4. Fuel valves OPEN, full tank selected, fuel quantity checked	
5. Altimeter adjusted	
6. Controls checked and free movement	
7. Wind direction	
8. Ignition check	

» ULM...

Le véritable défi de demain !

On peut, sans vraiment se tromper, affirmer "qu'au début était l'ULM" ! Puis, ce type d'aéronef fut pratiquement mis à l'écart devant les exigences croissantes en termes de puissance, de vitesse, de charge utile et de...mode !

Il fut redécouvert dans les années 80, peut-être également par phénomène de... mode ; et connaît depuis un développement constant. Née en 1983, la toute jeune FFPLUM regroupe aujourd'hui plus de 10500 pilotes, très majoritairement propriétaires de plus de 9 000 aéronefs ; ils effectuent annuellement environ 550 000 heures de vol (statistiques fédérales). Pionnière au niveau européen, à l'origine de la création de l'EMF (European Microlight Federation), au sein de laquelle elle est la plus importante des organisations membres, la FFPLUM se veut à la pointe du combat engagé en Europe pour la sauvegarde et le développement d'une philosophie originale du Vol Ultra Léger Motorisé.

Plutôt mal perçu par les caciques de l'aéronautique il y a encore peu, par pure jalousie, bêtise ou simple incompréhension, le mouvement ULM français occupe aujourd'hui une place privilégiée et enviée dans le paysage aéronautique européen. D'ailleurs, et paradoxalement, c'est son succès qui pourrait être la cause un jour de sa perte. Les gens heureux, ça gêne ! Il faudrait presque avoir honte de notre statut d'ulmiste. Notre société, de ce côté-ci de l'Atlantique, n'admet pas facilement la réussite : on ne veut pas voir de tête dépasser...et avoir en plus l'impudence de revendiquer et d'assumer les notions de "liberté et responsabilité" ...voilà de quoi faire bondir les technocrates européens de tous poils et de toutes nationalités...et les technocrates ne sont pas obligatoirement tous du côté des administrations.

Il ne fait nul doute que ce succès et l'engouement dont l'ULM bénéficie tiennent avant tout à une réglementation adaptée à la pratique aéronautique sportive et de loisir :

- Déclarative, elle responsabilise les pilotes et les propriétaires qui ne sont plus de simples pions à l'intérieur de systèmes où tout leur

échappe ; mais ils sont au contraire totalement parties prenantes responsables (au maintien de leur compétence et à l'entretien de leur machine pour ne citer que ces exemples)

Dans un environnement où la technocratie prend chaque jour le pas, cette confiance accordée à "l'HOMME", qui reprend sa véritable place, est un atout majeur

- De ce fait, hors des systèmes coûteux des certifications, des matériels et des ateliers agréés, l'aéronef ULM de l'une des 5 classes, neuf ou d'occasion, devient un rêve financièrement accessible. Or, être propriétaire de son aéronef donne une autre dimension à la pratique du vol motorisé, offre des perspectives de voyage et d'évasion inégalées, et ajoute enfin et surtout une relation très « affective » avec son appareil et sa pratique du vol.

Pour ces raisons fondamentales, nous revendiquons très fort : **"Ne touchez pas à notre réglementation ULM"**

Ce n'est pas en alourdissant l'ULM que l'on allègera l'avion !

Notre réglementation ULM constitue un modèle que nos voisins européens nous envient ; Alors, quelles pourraient être les raisons de l'alourdir ? Certainement pas l'alibi de la "sécurité". Car depuis plusieurs années, non seulement le taux d'accident des ULM n'est pas supérieur à celui enregistré par les autres pratiques aéronautiques plus encadrées, mais au contraire il a tendance à fortement baisser.

Nous revendiquons donc de n'être soumis qu'à des règles strictement nécessaires. En contrepartie, nous devons accepter les limites actuelles établies pour nos aéronefs ULM et les faire respecter.

C'est ainsi que l'ULM participe au développement de la pratique aéronautique Légère, Sportive et de Loisir. Il prouve qu'un système allégé fonctionne, sans engendrer des risques supplémentaires

pour les pilotes et les tiers.

Notre légitime revendication ne doit pas être perçue comme du conservatisme, du corporatisme, ou un refus du progrès... Nous souhaitons simplement conserver et développer ce que l'expérience et l'analyse nous démontrent utile et bénéfique.

Dans ce cadre, nous nous positionnons pour la pérennité de l'Annexe II du Règlement Européen 1592, qui nous convient parfaitement en ce qui nous concerne.

Mais si nous revendiquons une certaine originalité, il est tout aussi évident que la pratique de l'ULM ne peut se démarquer par rapport aux problèmes qui touchent l'ensemble de l'Aviation Générale, Légère, Sportive et de Loisir.

Le devenir de nos terrains d'aviation, l'évolution des espaces aériens, le travail aérien, l'enseignement, la pratique sportive, la protection de l'environnement, les progrès des aéronefs et des matériels, autant de raisons de nous serrer les coudes, d'adopter une stratégie commune, pour trouver et proposer ensemble les bonnes solutions, les bons compromis et les actions efficaces.

Mais attention : soyons particulièrement cohérents et vigilants, suffisamment fermes et persuasifs, car notre avenir se joue tout autant à Cologne et Bruxelles qu'à Paris...et autant dire que la partie n'est pas gagnée d'avance, tout se complexifiant à ce niveau...et il paraît qu'il faudrait considérer tout ceci comme un progrès !

Il est de notre devoir, pour ceux des pilotes qui nous ont élus pour les représenter et qui nous accordent leur confiance, de n'accepter que des règles strictement nécessaires, et de veiller à ce que personne n'en abuse à notre détriment...

Vaste programme !



Dominique Méreuze
Président de la FFPLUM



Le paradoxe de l'ULM

Lors de la clôture des Etats Généraux de l'Aviation le Directeur Général de la DGAC a parlé d'un paradoxe de l'ULM. Faisant ainsi le constat qu'une réglementation souple pouvait être sûre, parallèlement la DGAC vient de faire paraître un rapport (réalisé par des sociologues de la Sorbonne) intitulé "L'insécurité des réglementateurs".

Il y a donc aujourd'hui la reconnaissance qu'une réglementation non certifiée peut à la fois être source de création sans être une source de danger.

C'est ce modèle que nous devons défendre au niveau européen pour notre aviation sportive et de loisir ultra-légère.

Nous pouvons être fiers mais nous devons rester prudents. Une augmentation spectaculaire des accidents, une infraction bien médiatique suffiraient à tout remettre en cause.

L'amélioration de la formation, la mise en place du Label, le Mémo Sécurité mais surtout la prise de conscience de chacun sont donc les corollaires indispensables de la défense de notre réglementation.

Ils constituent le cœur de cet ULM-Info.

Volez prudemment.

Sébastien Perrot

Vice-Président de la FFPLUM



Ulm Info est la revue de la Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé.
FFPLUM

96 bis, rue Marc Sangnier
94704 Maisons-Alfort cedex
Tél. **01 49 81 74 43**
Fax. **01 49 81 74 51**
courriel ffplum@ffplum.com
site www.ffplum.com

Abonnement

annuel 2006 (9,30 €)

La revue vous sera envoyée à compter de votre adhésion et durant la période de celle-ci. Si vous prenez votre adhésion et votre abonnement en cours d'année et que vous souhaitez recevoir les numéros du début de l'année, demandez-les à la FFPLUM. S'ils sont toujours disponibles, nous vous les enverrons.

Directeur de la Publication : **Dominique Méreuze**
Rédacteur en Chef : **Sébastien Perrot**
Crédit Photos / couverture : **Philippe Thomas**

Design & print : Agence Magéral • 01 47 25 35 25
Imprimé en France. 11 500 ex.
Ulm Info / © Tous droits réservés. 03.2006



ULM...
le véritable défi de demain !
l'éditorial

Agenda
les événements à retenir

Sécurité
Thierry COUDERC

Mémo Sécurité du pilote ULM
32 pages à découvrir

La recherche et le sauvetage d'aéronefs
Commandant Tirvaudey

Informations de la Commission Enseignement
Christian Soulat

Les Etats Généraux
des 9 et 10 mars 2006

La boutique fédérale



L'avenir des terrains
M. MAUGARD

La navigation à l'estime
Jean-Claude MALHERBE

Liste des clubs ULM 2006

Radioscopie d'une fédération
Yves BEAUX

Lu pour vous

Récapitulatif sur les aides fédérales

Le Tour ULM 2006



La BD du Tour ULM bientôt disponible dans la boutique ! (P. 25)



...sur vos agendas

→ Salon du Printemps de l'ULM

les 8 et 9 Avril 2006 à Valence Chabeuil
Renseignements et dossier d'inscription :
contacter Gérard KUCZYNSKI Tél. 04 75 85 78 98 ou
06 09 48 91 25 - email : infosalon@alp-valence.com

→ le 21 Mai 2006 - 8^{ème} rencontre

inter ULMistes du Cher sur le terrain de ULM
of Bueberry-18998 AVORD ARMEES.

Du 3 au 10 Juin 2006

Pendulaires-Multiaxes-Autogyres-Paramoteurs



→ Raid Air Aventure organise son 2^{ème} Rallye International du Portugal.

C'est avec une équipe rodée que nous allons préparer votre voyage avec les moyens techniques tels que : Direction technique et logistique au sol et en vol (Claude Delluc et Jean-Michel Rivaut) / Assistance bagages / Assistance essence / Assistance médicale / Assistance récupération / Assistance mécanique (Pierre Pouches) / assistance instructeurs.

Avec un encadrement et une organisation professionnelle, une liberté de vol, un budget à la carte, cette balade a été préparée pour vous. Ce Rallye 2006 ne comporte aucune difficulté et concerne tous les pilotes et tous les engins volants ultra légers. En choisissant un itinéraire exceptionnel, avec une escapade dans le sud de l'Espagne, des paysages vallonnés mais aussi désertiques, des plages de dunes aux eaux cristallines, ne manquez pas cette occasion unique de visiter ce beau et magnifique pays. Avec bivouac, hôtel, barbecue, feu de camp, buffet, la convivialité et les souvenirs seront au rendez-vous. Conscients que de nombreuses machines se rendront au départ du rallye en vol, nous organisons (organisation restreinte) parallèlement un Paris / Porto / Paris (départ également de Roman et Montpezat). **Présentation et inscription en ligne sur notre site www.raidair.com, mail : raidair@free.fr ou au 06 07 64 58 85.**

→ Rassemblement International d'Hydravions

à Biscarrosse du 25 au 28 Mai 2006.
Toutes les infos sur
<http://www.hydravions-biscarrosse.com/>

1^{er} avril, Assemblée générale FFPLUM, à l'amphithéâtre de la DGAC.

L'Europe au centre des préoccupations.



→ 4^{ème} Rassemblement ULM de La Côte de Nacre

les 27 et 28 mai 2006.
Comme tous les ans, le TYPHOON'S AIR CLUB de Courseulles sur mer (14) organise son rassemblement.
Sur la base de Courseulles sur mer (49°18'53" N - 000° 27' 10" W).

→ Rassemblement Gyros et Hélicos BOIS DE LA PIERRE 2006,

les 3, 4 et 5 Juin 2006. Pour tous renseignements : Jean-Marie VARGA
06 87 94 26 65 ou 05 61 90 48 38
Xavier AVERSO 05.61.48.83.91
E-mail : xavier.averso@free.fr

→ Rassemblement Paramoteur

Le Club ULM AIR PUISAYE organise les 10 et 11 juin 2006, sur la base ULM de Treigny (LFTREI ou LF8929) un rassemblement paramoteur ludique et festif. Au meilleur moment de l'année, balades, jeux et rencontres sont au programme.
Contact : Eric PELLETIER
06 30 22 54 74 - email : 75rz@free.fr
<http://75rz.free.fr/Parapouet/Treigny/trigny2006.html>

→ L'incontournable Rallye Pyrénéen 2006

les 17 - 18 juin 2006. 40 pilotes max. FICHE D'INSCRIPTION SUR LE SITE www.paramotoriste-pyreneens.fr Contact : M. BELLEHIGUE au 05 59 83 10 23 et M. TORGINA 05 59 67 78 00.

→ 6^{ème} Rassemblement ULM de la Côte d'Opale

Les samedi 24 et dimanche 25 juin 2006, sur l'aérodrome de Berck/Mer (LFAM) Contact : Sylvain au 06 11 60 40 65.

► 530 000 Heures de vol sans augmentation du nombre d'accidents

Il y a 10 ans, nous n'étions guère plus de 5 500 pilotes d'ULM, et nous déplorions une moyenne de 20 accidents mortels et une centaine d'événements par an. Aujourd'hui, les meilleures données disponibles nous accordent un effectif de 13 500 pratiquants, dont un peu plus de 10 500 licenciés de la FFPLUM.

En 2005, nous avons vu avec tristesse 18 d'entre nous partir, victimes de leur passion du vol, mais le nombre total d'accidents est toujours inférieur à 100.

Au delà de l'aridité des chiffres, nous pouvons donc affirmer que le nombre moyen d'accidents se maintient depuis plus de 10 ans, alors que dans le même temps notre pays a vu la pratique de l'aviation ultra légère multiplier par 3 ou presque.

Notre réglementation apparaît donc tout à fait adaptée à notre pratique puisque pendant la même période, elle n'a pas connu de modification fondamentale.

► PARAMOTORISTES IDENTIFIEZ VOS VOILES !

Deux événements récents ont impliqué des voiles de paramoteur ne portant pas d'identification.

Bien sûr, cette formalité n'est pas de nature à réduire le nombre d'accidents.

Mais rappelez vous que l'assurance est liée à une identification d'ULM.

Outre le risque de vous exposer à un refus de prise en charge d'un éventuel sinistre par votre assureur, vous risquez d'être suspectés de manque de rigueur dans le suivi de votre matériel, ou pire, de faire voler plusieurs ailes avec la même identification.

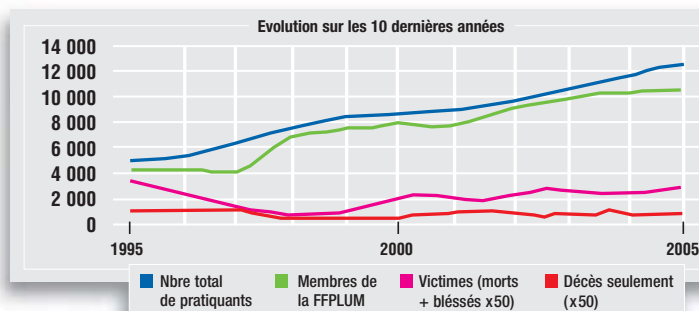


Le niveau de sécurité du mouvement ULM est aujourd'hui indiscutablement du même ordre que celui des autres composantes de l'aviation de loisir. Ce bilan est honorable, et il faut nous en féliciter, mais il faut mettre en garde celles et ceux qui seraient tentés d'en conclure que la certification ne sert à rien. Il ne faut en effet pas perdre de vue que bien des petits événements survenus aux ULM ne sont pas pris en compte par les statistiques ci-dessus car leur répercussions sont demeurées anecdotiques.

Les aéronefs plus lourds ne pourraient généralement pas les subir sans conséquences beaucoup plus sérieuses car ils sont plus complexes et souvent plus performants en terme de capacité d'emport, de domaine de vol et de limitations météo.

L'aviation "lourde" ne parviendrait donc probablement pas à maintenir une sécurité acceptable sans la certification et ses contraintes. C'est pourquoi nous devons soutenir, et même revendiquer la légèreté de nos machines, comme l'un de nos meilleurs gages de sécurité.

Maintenant, nous nous devons de démontrer la maturité de notre façon de voler en faisant tous les efforts nécessaires pour maintenir ce niveau. Et puis, bien que les analystes estiment



difficile de faire beaucoup mieux dans un cadre réglementaire réaliste pour l'aviation de loisir, c'est encore trop. **N'oublions pas que l'aviation commerciale occidentale obtient, certes en fonction d'enjeux, et par des moyens sans commune mesure avec notre mouvement ULM, des résultats bien meilleurs. Il ne peut donc être question de se satisfaire bêtement de nos résultats.**

De façon à déterminer dans quelle direction agir pour améliorer les choses à partir de ce constat, nous allons avoir besoin de données plus affinées sur notre volume d'activité et sur les divers accidents et incidents qui l'émaillent. Pour ce faire, la commission sécurité - accidentologie s'est donnée comme objectif de constituer un réseau de correspondants répartis au sein de chaque comité régional. Les bases en ont déjà été jetées, puisque les participants au stage REC du BEA en constitueront le premier noyau. L'objectif de la fédération est de disposer à terme d'une trentaine de correspondants. Pour ce faire, deux autres stages seront organisés en 2006.

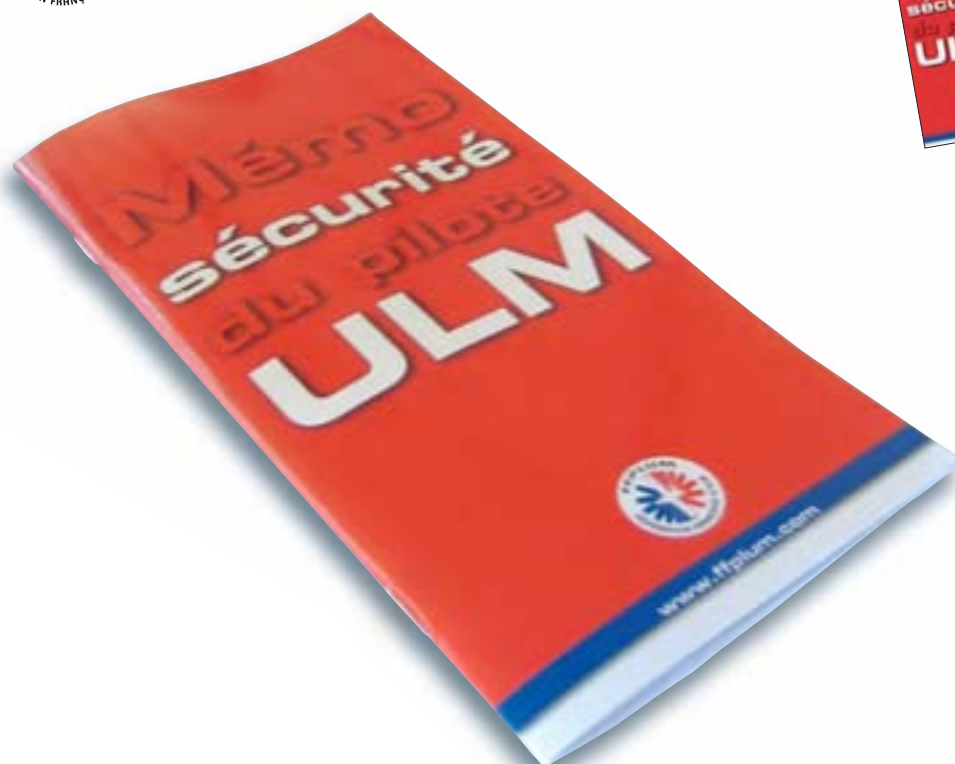
Des correspondants sécurité : qui et pour quoi faire ?

Il n'apparaît pas indispensable que les candidats soient des instructeurs. En revanche, ils (ou elles) doivent être des pilotes expérimentés et pratiquants assidus. Sensibilisés par leurs stages aux problèmes de la sécurité et de l'accidentologie, aux contraintes des autres acteurs aéronautiques et aux méthodes de travail du BEA, ils devront se positionner comme des relais d'information et des conseillers auxquels les responsables des structures locales pourront s'adresser. Dans l'idéal, il serait d'ailleurs très intéressant que nos correspondants sécurité se positionnent comme spécialiste connu de la DAC dont ils dépendent, à qui cette dernière peut s'adresser comme interlocuteurs "partenaires" quand elle a des sujets de sécurité ULM à traiter.

Bien implantés dans le milieu ULM de leur région, ils seront alors à même de recueillir un maximum d'éléments sur les accidents et incidents qui pourraient s'y produire.

Bien entendu, les candidatures (2 ou 3 propositions par région) seront recherchées et présentées par les Présidents de chaque Comité Régional.

Thierry Couderc
Commission Sécurité FFPLUM



» Sécurité plus que jamais !

La sécurité ULM a désormais son mémo.

Téléchargeable sur le site fédéral
➔ www.ffplum.com



» La recherche et le sauvetage d'aéronefs en France

La recherche et le sauvetage des aéronefs en détresse et de leurs occupants, sont une mission permanente de service public rendue par l'Armée de l'air à tous les utilisateurs de l'espace aérien (aviation privée, commerciale ou militaire).

L'OACI⁽¹⁾ fixe les normes et les recommandations en matière d'organisation, de procédures et de coopération internationale. Ces textes déclinés au niveau français fixent l'organisation générale de la SAR⁽²⁾ sur notre territoire. La France métropolitaine est divisée en quatre régions de recherche et de sauvetage ; à chacune d'elle est associé un RCC⁽³⁾ en charge de la direction générale des opérations SAR. Ces centres sont implantés à Mont-De-Marsan, Tours, Drachenbronn et Lyon.

Les RCC peuvent déléguer toute ou partie de leurs responsabilités à des centres secondaires de coordination et de sauvetage (Brest, Toulon ou Cherbourg) qui interviennent en secteur maritime et des postes de coordination SAR (Cazaux et Solenzara) dans le cadre de l'activation de mesures SAR au profit d'activités aériennes spécifiques.

Les opérations peuvent être entreprises en coordination avec plusieurs centres ou nos homologues étrangers avec qui nous avons des accords de coopération.

La mission des RCC comprend quatre phases : l'alerte, les investigations, la recherche et le sauvetage.

Lors d'une recherche d'aéronef en détresse, les éléments que peuvent recueillir les RCC sont tout aussi déterminants et précieux que le temps dont on dispose pour aller secourir des survivants. Une grande majorité des opérations est entreprise au profit d'aéronefs sans plan de vol et sans élément précis, au préalable, sur l'itinéraire de l'aéronef.

L'alerte

La procédure est engagée dès l'alerte déclenchée suite à l'inquiétude d'un proche, un témoignage, la réception d'une émission de balise détresse relayée par un tiers ou le centre COSPAS / SARSAT⁽⁴⁾ de Toulouse, la non clôture en sortie de zone d'aérodrome ou suite à une perte radio et/ou radar signalée par un organisme de la circulation aérienne civil ou militaire. Des phases d'urgences sont alors déclenchées dès lors que l'on craint pour la sécurité de l'aéronef ou de ses occupants.

Les investigations

Le RCC procède alors par une phase d'investigations qui s'apparente à une enquête policière, de manière à collecter le maximum d'indices ou d'informations sur ce vol.

Le RCC est amené à interroger les organismes de contrôle, les plateformes aéronautiques, à demander des restitutions de trajectographie radar ou des enregistrements radio, à effectuer des réquisitions téléphoniques auprès des opérateurs de téléphonie mobile, à enquêter auprès des proches ou des clubs à propos



- (1) Organisation de l'Aviation Civile Internationale
- (2) Search and Rescue.
- (3) Rescue Coordination Center. On peut également trouver le sigle français RCC (Centre de Coordination et Sauvetage).
- (4) Centre de réception satellitaire de balise de détresse.
- (5) Sauvetage Aéro-Terrestre.
- (6) Officier Directeur de l'Opération.
- (7) Association Départementale des Radio-transmetteurs de la Sécurité Civile.
- (8) Aviation Légère de l'Armée de Terre.

de l'aéronef, des qualifications, des habitudes ou des intentions du pilote. Cette première étape a pour but de déterminer le profil du vol et éventuellement le nombre de personnes à secourir afin de poursuivre de façon judicieuse la phase de recherche avec des moyens les mieux adaptés à la situation.

La recherche

Le RCC définit ensuite un plan de recherche en déterminant une zone probable d'accident et en engageant conjointement des moyens terrestres et aériens.

Les recherches terrestres sont définies dans le cadre des plans SATER⁽⁵⁾ mis en place au niveau des préfectures. Ces plans comportent trois niveaux d'intervention en fonction de la pertinence et de l'urgence de l'alerte. L'activation initiale prévoit la mise en œuvre, par l'intermédiaire des gendarmeries ou des commissariats de police, d'une chaîne de renseignements sensibilisée à notre recherche. Puis, dans un deuxième temps, le RCC coordonne l'envoi d'enquêteurs sur le terrain, associés parfois à des radio-amateurs capables de localiser des émissions de balise détresse, pour préciser ces recherches. Une fois que l'ODO⁽⁶⁾ estime être proche de la zone probable de l'accident, il demande à l'autorité préfectorale l'application de la mesure ultime du plan SATER qui consiste en un ratissage au "coude à coude" d'une zone souvent définie par un cercle de 5 Km de rayon. Un nombre considérable de moyens provenant de divers organismes peuvent alors être engagés : ADRASEC⁽⁷⁾, sécurité civile, gendarmes, pompiers, militaires, employés de la Direction Départementale de l'Équipement, des eaux et forêts ou parfois de l'EDF.

Parallèlement, le RCC fait état des moyens aériens disponibles, les place en alerte et leur attribue une zone de recherche aérienne visuelle ou homing (recherche des émissions balises par radiogoniométrie) en fonction des capacités de chaque appareil. Certains appareils qui prennent



l'alerte au profit de la SAR sont susceptibles d'être mis en œuvre très rapidement (*unités d'hélicoptères de l'Armée de l'air, de la Gendarmerie ou aéronefs de la Marine nationale*) ; d'autres font l'objet de conventions spécifiques (hélicoptères de la sécurité civile, ou moyens de l'ALAT⁽⁸⁾) et peuvent intervenir en complément ou en remplacement pour être le plus prompt à réagir.

(8) Aviation Légère de l'Armée de Terre.



Le sauvetage

Lorsque l'épave est localisée, le RCC délègue au préfet du département concerné la responsabilité de la phase de sauvetage. Elle peut nécessiter la mise en œuvre d'un "plan Rouge" et le déploiement de moyens de secours très importants en

fonction du nombre de personnes à secourir. Dans ce cadre, le RCC peut prêter son concours par la mise en place de moyens aéroportés d'évacuation des victimes et coordonner toute l'activité aérienne au dessus de la zone afin d'éviter un "sur accident".

Le RCC est armé 24 heures sur 24, 365 jours par an, par une équipe au minimum composée par un officier directeur d'opération et un sous-officier coordinateur SAR. Cette mise en place est renforcée dès que les circonstances l'exigent.

C'est un métier d'expérience, où l'on côtoie une grande mixité de spécialités (*mondes du personnel navigant et du contrôle*), qui nécessite une réflexion sûre et rapide que l'on acquiert essen-

tiellement au fil du temps et des opérations menées.

La sécurité est au premier rang de nos priorités. Tout est entrepris pour que lorsqu'un problème survient - incident ou accident - des décisions adaptées soient prises et des actions menées dans un ensemble cohérent afin de secourir les personnes de la façon la plus optimale qui soit.

Outre leur mission principale, les RCC ont d'autres attributions telles que :

- la participation aux opérations de secours de vies humaines en mer ou sur terre (plan ORSEC),
- l'organisation de stage de formations au profit des personnels civils et militaires qui peuvent être amenés à contribuer à la mission SAR,
- l'organisation et la participation à des exercices nationaux ou internationaux de simulation de crash aérien,
- la diffusion d'informations de sensibilisation et de prévention lors de conférences ou de forums organisés au profit des usagers de l'aviation civile.

Commandant TIRVAUDEY

Responsable Instruction - RCC de Lyon Mont Verdun

Adresses des CCS

CCS LYON
Centre de Coordination et
de Sauvetage 05942
Base aérienne 942 - BP160
69998 LYON ARMEES

TOURS
Centre de Coordination et
de Sauvetage 07927 Camp Mailloux
BP 29
37130 CINQ-MARS-LA-PILE

CCS DRACHENBRONN
Centre de Coordination
et de Sauvetage 05901
Base aérienne 901
67167 WISSEMBOURG CEDEX

MONT-DE-MARSAN
Centre de Coordination et de Sauvetage
Base aérienne 118
Avenue Colonel Rozanov - BP 37
40998 MONT-DE-MARSAN ARMEES





Aérodrome MONTELIMAR

Formation pilotes et instructeurs U.L.M.

Pendulaire - Multiaxes - Paramoteur - Autogire

- Réactualisation et contrôle instructeur ULM
- Formation DNC
- Stage perfectionnement montage







Vente de matériel
D.T.A.
Rand Kar
ICP
PAP
Magni
Escale KBI
lynx avionics

ULM ESPACE AERIEN - Aérodrome de Montélimar

<http://espace-aerien.com> ■ leclere@espace-aerien.com ■ 04 75 53 76 73

Information de la Commission Enseignement

...La Fédération lance une politique de sécurité des vols, afin de limiter les accidents aériens et de tenir la place qu'elle revendique au sein de la circulation aérienne.

De nombreuses disparités pédagogiques subsistent dans nos écoles et nous devons harmoniser les cursus de formations en donnant le meilleur à nos élèves.

La fédération désire favoriser la standardisation de l'enseignement et des procédures.

Nos travaux se sont appuyés sur les résultats de l'analyse des accidents survenus ces dernières années.

Il est important qu'au sein de ces structures soit dispensée une formation de qualité standard reconnue afin de pouvoir former des pilotes capables de maîtriser leurs vols avec un maximum d'aisance et de sécurité.

L'attribution aux structures qui le souhaitent, d'un label fédéral de qualité, participerait très fortement à développer encore davantage et à pérenniser les particularités de notre mouvement...



Ainsi s'exprimait il y a 2 ans la fédération, lors de la mise en place du label fédéral.

Il ne s'agissait bien naturellement, ni d'un nouveau brevet, ni d'une qualification, ni encore moins d'une nouvelle réglementation ...

Il s'agissait au contraire, de préserver nos libertés, en permettant à des futurs pilotes d'ULM souhaitant acquérir un maximum de savoir, de trouver auprès d'écoles compétentes et expérimentées, un cursus de formation sérieux et des techniques de pilotage adaptées à nos machines ultra légères.

Le label valorise et promeut, auprès des différents publics et décideurs, l'image des clubs et écoles ULM. Il instaure un climat de confiance et de sérieux. C'est une image de marque vis-à-vis des autorités de tutelle, ainsi que de leurs services déconcentrés. Ce Label est la reconnaissance d'une qualité de formation. Celui-ci s'appuie sur un engagement de l'école labellisée, à proposer un programme d'instruction théorique et pratique, tel que défini dans le cursus de formation fédéral.

La première école demanderesse a été labellisée en juillet 2004, et depuis, 39 structures (32 associations et 7 sociétés) nous ont rejoint. La fédération entretient des relations privilégiées avec ces dernières et des échanges très constructifs ont été ainsi réalisés.

Les structures ont elles-mêmes apporté leurs pierres à l'édifice, en améliorant la qualité de leurs prestations, la maintenance de leurs matériels, et en investissant dans l'achat de parachutes ce qui pour certaines écoles, représente un effort non négligeable. Nous sommes convaincus que rien n'est plus important que la sécurité de nos élèves pilotes et selon le vieil adage : "qui ne progresse recule". Nous pensons que le mouvement mérite que l'on se donne les moyens de notre volonté et de nos ambitions.



Pour ce faire, le Comité Directeur de la Fédération et la Commission de Labellisation ont décidé de modifier le règlement du label fédéral, de sorte que dès le 01 Septembre 2006 :

- Les écoles, qui à partir de cette date, feront acte de candidature au label fédéral, ne pourront l'obtenir qu'à la condition



que leurs ULM "école" soient équipés d'un parachute de secours.

- Les structures déjà labellisées ou dont les dossiers de candidature ont été déposés avant cette date, devront faire équiper d'un parachute de secours leurs appareils "école", à l'occasion du renouvellement de leur machine.

Ainsi à n'en pas douter, nous contribuerons encore davantage à améliorer une sécurité chère et indispensable aux structures qui désirent mettre tous les atouts de leurs cotés.

Christian Soulat

Vice-Président en charge de l'enseignement



Formation d'instructeurs bénévoles... C'EST SI BON POUR VOS CLUBS !



Fort du succès des années précédentes le programme et le financement pour la formation d'instructeurs bénévoles a été reconduit pour 2006.

Cette action permet aux clubs (*structures associatives*) de bénéficier d'un financement fédéral à hauteur de 40% du coût de la formation (aide plafonnée à 1500€) pour la formation d'un instructeur qui s'engage en contre partie à exercer à titre bénévole au sein de la structure pendant une durée minimale de deux ans. Des financements complémentaires sont également possibles au sein de vos régions et départements par le biais des conseils généraux et des Directions de la Jeunesse et des Sports y compris pour monter un projet global tel que l'acquisition d'une machine Club pour l'instruction, et plus particulièrement pour permettre un accès économique auprès des jeunes.

Voici donc une formidable opportunité de dynamiser l'activité de votre structure surtout si vous êtes un peu trop éloigné des grands centres de formation.

Présidents de clubs et pilotes expérimentés souhaitant développer de nouvelles compétences et faire découvrir à d'autres notre passion, prenez l'initiative en créant au sein de votre club une structure de formation.

➔ **Faites vous connaître rapidement et demandez votre dossier à la FFPLUM.** (voir infos complémentaires sur le site de la FFPLUM rubrique "Espace Club").

Louis Collardeau

Président de la Commission des Comités Régionaux et de la Vie Associative.



Accueil
 États Généraux de l'Aviation Générale
 Centenaire de la FAI
 Membres :
 Devenir membre
 Annuaire Aécf
 Voyages AéroClub

Accueil
 9 & 10 mars 2006
 États Généraux de l'Aviation Générale



Retrouvez dès maintenant le premier compte rendu et les premières propositions de ces États Généraux.

Avec 224 participants, ces deux jours réunissant

Les États Généraux de l'Aviation ont eu lieu

les 9 et 10 mars derniers à l'Aéroclub de France

→ <http://www.aeroclub.com/etatsgenerauxcomptendu.htm>

Le jeudi était organisé en atelier. Le député Bruno Leroux, le sénateur Claude Belot, Magali Andrier du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et Michel Wachenheim Directeur Général de l'Aviation Civile ont clos les travaux le vendredi matin.

La FFPLUM a produit un document spécifique (disponible en format PDF sur notre site ou celui de l'AeCF).

Nous y avons affirmé l'originalité de la réglementation ULM (créative, cohérente et sûre), l'importance du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives) pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.



Propositions de la mission Belot : et après ?

- 4 - Contourner les lacunes de la réglementation pour permettre de faire :
- 5 - Faire du district aéronautique le service de droit commun en relation avec l'aviation sportive et de loisir.
- 7 - Intervenir auprès du Ministère de l'Éducation nationale afin de lever les obstacles à l'intégration aéronautique dans les lycées et les collèges.
- 9 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 10 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 11 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 12 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 13 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 14 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 15 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 16 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 17 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 18 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 19 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 20 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 21 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 22 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 23 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 24 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 25 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 26 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 27 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 28 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 29 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 30 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 31 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 32 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 33 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 34 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 35 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 36 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 37 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 38 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 39 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 40 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 41 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 42 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 43 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 44 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 45 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 46 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 47 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 48 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 49 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 50 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 51 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 52 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 53 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 54 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 55 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 56 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 57 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 58 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 59 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 60 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 61 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 62 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 63 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 64 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 65 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 66 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 67 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 68 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 69 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 70 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 71 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 72 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 73 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 74 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 75 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 76 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 77 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 78 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 79 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 80 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 81 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 82 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 83 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 84 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 85 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 86 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 87 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 88 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 89 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 90 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 91 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 92 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 93 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 94 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 95 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 96 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.
- 97 - Mettre à jour les règlements de l'ULM dans le cadre de la réglementation européenne.
- 98 - Faciliter la pratique d'une même discipline dans différents aérodromes.
- 99 - Créer un organisme légal et représentatif pour représenter les intérêts de l'aviation sportive et de loisir.
- 100 - Faciliter les démarches administratives liées à la pratique de l'ULM.

CAP 28 Centre Aéronautique du Perche

Aérodrome privé et piste ulm.
 A 130 kms à l'ouest de Paris.

**A vendre
 3 lots avec
 accès direct
 à la piste :**

**Un terrain
 à bâtir
 de 2010 m² arboré
 avec mare**

**Un bâtiment
 aménagé de 230 m²
 sur un terrain de 2033 m²**

**Une maison
 habitable
 de 264 m²
 sur un terrain de 2263 m²**

Descriptif détaillé
 et renseignements
 au 02 37 49 86 23
 ou 06 09 89 59 45



Enfin la dimension européenne des enjeux est apparue clairement lors des travaux. Nous reviendrons sur les suites à donner.

La suite des travaux des sociologues du CETCOPRA de Paris 1 Sorbonne vient de paraître (nous en parlions dans le précédent numéro d'ULM-Info). Il est disponible en format PDF sur le site de la DGAC.

L'ULM : Icare libéré ?

Il est peu de gens qui ne nous aient, spontanément, parlé des ULM. Car si Icare est enchaîné du côté de la petite aviation amateur, il déploie ses ailes dans les clubs où se pratique l'ULM. Nous l'avons noté dans le précédent rapport. Les ULM semblent récupérer tout le potentiel de liberté et de créativité qui est retiré aux petits avions. Quand on parle des ULM, le ton change. L'habileté technique comme manoeuvrière, est en présence. La matérialité aussi à propos de ces aéronefs qu'on démonte, pèse. L'innovation aussi est au rendez-vous car, alors que l'industrie aéronautique s'est éteinte en France pour les petits avions, elle se développe du côté des ULM, dont "l'esprit" des pratiquants rappelle à beaucoup celui des passionnés.



» Décentralisation et avenir des terrains

La circulaire n°2005-31 du 11 mai 2005 du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer aux Préfets de région apporte

les précisions et donne les instructions (30 pages + modèle de convention de 20 pages). Elle est téléchargeable sur le site :

www.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=568

En voici les grandes lignes.

→ Les aérodromes concernés

A ce jour, 151 aérodromes sont concernés :

- 48 dont la gestion est déléguée à une C.C.I., un syndicat mixte ou une collectivité comme Mâcon-Charnay, Arbois, Millau-Larzac ou Valence-Chabeuil (page 23 de la circulaire).
- 54 exploités en régie directe par l'Etat comme Strasbourg-Neuhof, Saint-Yan, Montargis-Vimory, Puivert, Montélimar-Ancône ou encore Berre-la-Fare (page 24) et
- 49 ont déjà fait l'objet d'une mutation domaniale au profit de collectivités territoriales, d'E.P.C.I. (établissements public de coopération intercommunale : syndicats,...) comme Agen-La Garenne, Tournus-Cuisery, Pontarlier, Angers-Marcé, Vinon ou Saint-Pierre-Pierrefonds (page 25).

→ Les Collectivités Territoriales concernées

L'unique exigence, outre sa volonté de l'être, pour qu'une collectivité soit éligible au transfert d'un aérodrome est qu'elle soit géographiquement compétente. Tout ou partie de l'emprise de l'aérodrome concerné doit se situer dans la circonscription de la collectivité demanderesse (I de l'art. 28) sauf, mais sous réserve de l'interprétation du juge administratif, pour les aérodromes qui ont fait l'objet, avant le 17 août 2004, d'un transfert conventionnel dans le cadre d'une mutation domaniale au profit d'une collectivité ou d'un groupement (EPCI). La loi prévoit alors (V de l'art. 28) que cette collectivité devient définitivement, sauf si elle s'y oppose avant le 30 juin 2006, l'autorité publique en charge de la plate-forme concernée. Les biens et ouvrages correspondant lui sont alors remis en pleine propriété au plus tard le 31 décembre 2006.

→ Le transfert des biens

L'Etat transfère ainsi la propriété du patrimoine : terrain, ouvrages et installations, biens meubles affectés spécifiquement à l'aérodrome sauf ceux nécessaires aux besoins de la défense nationale, de la sécurité de la circulation aérienne, de la météorologie et de la sécurité civile. Ce transfert à titre gratuit ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxes, salaire ou honoraire.

→ Les compétences transférées

La collectivité bénéficiaire se substitue à l'Etat dans l'exercice des droits et obligations de ce dernier à l'égard des tiers.

→ Procédures et calendrier de mise en œuvre

Les schémas des trois procédures possibles - transfert définitif (page 26), expérimental (page 27), en cas de mutation domaniale préalable (page 28) - figurent en annexe de la circulaire.

Les collectivités ont jusqu'au 1^{er} juillet 2006 pour effectuer la première demande, les candidatures concurrentes disposent alors de 6 mois pour se manifester. Au plus tôt 6 mois après le dépôt de la candidature initiale ou, en l'absence de candidature, à compter du 1^{er} juillet 2006, le Préfet de Région arbitre et désigne le bénéficiaire du transfert. Au 1^{er} juillet 2007, tout doit être achevé (page 13).

L'article 28 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit le transfert d'un grand nombre d'aérodromes appartenant à l'Etat au profit de collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Pour les aérodromes ayant fait l'objet d'une mutation domaniale avant le 17 août 2004 au profit d'une collectivité le transfert pour- ra avoir lieu sans délai sur demande de la collectivité (page 15).

→ La formalisation des transferts

Une convention entre l'Etat et la collectivité fixera les modalités, les droits et devoirs ainsi que la liste des biens transférés. Un modèle est donné en annexe de la circulaire.

→ Incidences sur les engagements, droits et obligations en cours

La collectivité bénéficiaire du transfert succède à l'Etat dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard des tiers.

→ Les moyens transférés

Après évaluation précise des moyens que l'Etat consacre au titre des prérogatives actuelles de propriétaire et d'autorité concédante les moyens seront transférés par un droit à compensation de charges de fonctionnement, moyenne évaluée sur les 3 dernières années, et pour les investissements sur la moyenne au moins des 5 dernières années.

Michel MAUGARD

→ Remarques

Le processus est irréversible et nous ne pouvons que le subir mais en l'accompagnant au mieux de nos intérêts de pilotes.

La collectivité affectataire - créateur d'aérodrome- devra assurer l'aménagement, l'entretien, la gestion.

Trois volets sont à explorer :

- valorisation domaniale des emprises,
 - choix de l'exploitant,
 - organisation du financement de l'aérodrome.
- C'est à chacun de ces trois volets que nous devons répondre.

→ Actions

Chaque pilote, chaque club, chaque terrain se trouve maintenant confronté, pour son avenir, à une échéance très brève.

Après.... C'est une autre histoire !

→ Que faire en attendant ?

Au niveau local, plusieurs actions majeures semblent prioritaires :

Dès maintenant et avant la désignation de la collectivité affectataire :

-1- aérodrome par aérodrome : regrouper tous les usagers -particuliers associatifs ou privés, entreprises, etc... - afin de parler d'une et d'une seule voix auprès de la collectivité pressentie comme devant être la nouvelle entité affectataire de l'aérodrome. Si concurrence, déterminer la collectivité la plus intéressante pour votre avenir et la soutenir sans état d'âme. Faire connaître au Préfet de région vos désirs et choix.

En même temps

-2- monter un dossier faisant l'état des lieux et montrant bien l'importance économique du secteur aéronautique en insistant sur le fait que c'est une activité sportive mécanique. Faire des propositions valorisant les possibilités d'installation (de hangars, d'entreprises aéronautiques, de restaurants et d'airpark, etc...),

-3- expliquer aux riverains qu'il est préférable au point de vue environnemental d'avoir un

aérodrome (milieu ouvert non pollué et en fait calme) en lieu et place de zones industrielles ou commerciales (avec tous les rejets, le bruit et les trafics routiers) ou autre, comme à Colmar ou au Oyonnax.

-4- constituer une structure très solide apte à se porter candidate pour assurer l'exploitation de l'aérodrome : devenir gestionnaire d'aérodrome.

Dès la connaissance de la collectivité désignée par le Préfet de Région, mettre la pression sur la collectivité et

-5- demander à être le gestionnaire de l'aérodrome. L'idéal serait à moyen terme (3 à 5 ans) d'être, aérodrome par aérodrome, suffisamment solide (SCI par exemple) pour acquérir l'aérodrome.

Au niveau départemental et régional par le biais de vos comités départementaux et régionaux ULM, recherchez l'appui des CRISA (Conseils Régionaux Inter fédéraux des Sports Aériens) qui sont des commissions des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs. Travailler avec les D.D. ou D.R. de Jeunesse et Sports.

Au niveau national et depuis plusieurs mois le CNFAS a mis en place un groupe de travail "Défense des terrains" en réunissant FFA, FFPLUM, RSA, FFP, FF Aérostation, FFVV et FFVL. Lors de chaque réunion chacun s'efforce d'explorer toutes les pistes possibles pour assurer la sauvegarde de tous les terrains. Le CNFAS est intervenu auprès de la DGAC pour que les usagers de chaque terrain soient associés lors des inventaires faits par les services du ministère et connaissent leurs interlocuteurs locaux.

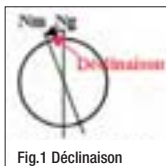
C'est un combat titanesque que nous devons gagner mais, n'oublions surtout pas pour la suite, que les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus (Art L1111-1 du Code général des collectivités territoriales) ... et que feront-elles de ces emprises à l'avenir !

► La navigation à l'estime

Un pilote d'ULM ne doit pas limiter ses évolutions aux seuls tours de piste ou à quelques promenades locales en vue de sa base. Il a appris à faire la navigation et l'a mise en application avec son instructeur. Il doit maintenant se lancer seul. La chose est plus facile qu'il ne le croit mais il doit cependant vaincre, les premières fois, son inquiétude. Le présent article a pour objectif de rafraîchir sa mémoire quant à l'une des trois méthodes de navigation : celle dite "à l'estime", qui est la plus directe, et de l'aider dans l'art de naviguer en croisière en toute sérénité et toute sécurité. Le cheminement et la méthode de l'erreur systématique feront l'objet d'un autre article.

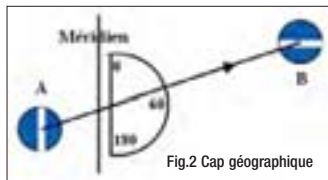
Règles générales

Tout appareil équipé pour faire de la croisière dispose d'un compas. Celui-ci indique le cap de l'ULM par rapport au Nord magnétique. Or le Nord magnétique ne coïncide pas avec le Nord géographique du globe (Fig. 1). L'angle formé entre la direction du Nord magnétique et la direction du Nord géographique s'appelle la *déclinaison*. Cette déclinaison n'est pas la même en tout point du globe et en outre elle varie dans le temps. Il existe des cartes de déclinaison. A titre d'exemples elle est de 4° Ouest en Bretagne, 2° Ouest à Paris et 1°5 Est à Strasbourg. Par ailleurs elle varie d'Ouest en Est de 1° tous les 6 ans. Il faudra donc tenir compte de cette déclinaison lors de la détermination du *cap compas*, celui que l'on devra suivre.



Les cartes aéronautiques que l'on utilise sont quadrillées par des parallèles et des méridiens. Les méridiens convergent aux pôles Nord et Sud géographiques. Le haut d'une carte correspond à l'orientation du Nord géographique.

Pour se rendre d'une base à une autre, on doit commencer par déterminer le *cap géographique* en traçant une droite passant par les deux bases et en mesurant l'angle que fait la trajectoire envisagée avec le Nord géographique (Fig. 2). Pour cela en plaçant la base d'un rapporteur parallèlement à un méridien et son centre sur un point de la trajectoire allant de l'aérodrome A à l'aérodrome B, il suffit de lire la valeur de l'angle par rapport au haut de la carte. C'est le cap géographique. Sur la figure le cap géographique est de 60°. NB : pour un trajet vers l'Ouest on inverse le rapporteur et utilise sa graduation 180° / 360°.



Pour pouvoir utiliser le compas de bord il faut prendre en compte la déclinaison selon la règle suivante :

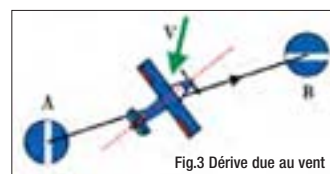
Cap compas = Cap géographique + Déclinaison
où la déclinaison est comptée positivement si elle est Ouest et négativement si elle est Est. Ainsi un ULM partant de A en



Bretagne pour aller à B aura au départ un cap compas de 64°. Le pilote devra donc tout le long de son parcours conserver un cap au compas de 64° (en fait 65° les compas étant gradués de 5° en 5°). Au bout d'un temps lié à la vitesse de l'appareil et la distance AB, il arrivera en B. On dit qu'il navigue à l'estime. Cela n'est vrai que s'il n'y a pas de vent. Hélas le plus souvent il y a du vent. Il va donc être nécessaire d'en tenir compte dans la détermination du cap compas pour être certain d'arriver au bon endroit.

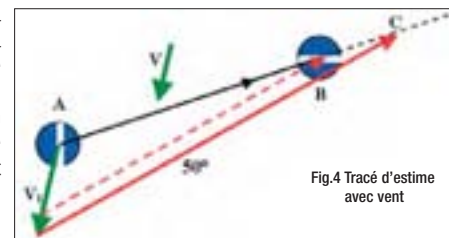
Navigation à l'estime avec vent

Dans le cas le plus fréquent où il y a du vent celui-ci va faire dériver l'U.L.M. et modifier sa vitesse. Le cap compas et la durée précédemment déterminés deviennent alors faux. La figure 3 illustre la compensation de l'effet de dérive. Si l'appareil est soumis au vent V (en vert) il devra pour suivre la trajectoire AB constamment voler selon un cap (en pointillés rouges) faisant un certain angle, dans la direction d'où vient le vent, avec ladite trajectoire. Il est évident que plus l'ULM est lent plus il est sensible à l'effet de dérive.



Pour trouver le cap réel à suivre on effectue la construction géométrique suivante (Fig. 4) :

Du point de départ A on trace une flèche orientée dans le sens du vent et dont la longueur est proportionnelle à la vitesse horaire de ce vent, à l'échelle de la carte (V1 en vert sur la figure 4). Ainsi sur une carte au 1/500 000^{ème}, où 1 cm représente 5 Km, un vent de 10 Kts (#20 Km/h) sera représenté par une flèche de 4 cm de longueur.



De l'extrémité de cette flèche on trace une autre flèche (en rouge sur la figure) dont la longueur correspond à la vitesse horaire de l'ULM, à l'échelle de la carte. Ainsi pour un appareil volant à 85 Km/h, la flèche a une longueur de 9,4 cm. Cette flèche est orientée en sorte que son extrémité se situe sur la trajectoire, ou son prolongement (point C de la fig. 4).

L'orientation à 50° de la flèche rouge est le cap géographique à suivre pour tenir compte du vent. Quant au point d'aboutissement C c'est là qu'arrivera l'appareil après une heure de vol.

Dans le cas de la figure le point B d'arrivée prévu est avant le point C. On trace alors une parallèle à la flèche rouge aboutissant au point B (en pointillés rouges sur la figure). La longueur de cette parallèle est proportionnelle à la durée effective de vol pour aller de A à B dans ces conditions. En effet la flèche en rouge de 9,5 cm correspond à une heure de vol, celle en pointillés rouges qui ne fait que 7,5 cm correspond donc à $\frac{7,5}{9,5}$ d'heure de vol, soit une durée en minutes de : $Durée = 60 \cdot \frac{7,5}{9,5} = 48mn$.

La vitesse et la direction du vent sont estimées ou obtenues auprès de la tour de contrôle avant le départ. Ne pas oublier qu'avec l'effet de gradient positif (*fréquent*) le vent est souvent un peu supérieur en vitesse à l'altitude du vol par rapport à sa vitesse au sol. Il faudra donc souvent légèrement majorer la vitesse du vent dans nos calculs.

Il est bien évident que par prudence on cherchera sur la carte des **points de repère** jalonnant la trajectoire de manière à s'assurer que notre estime est bonne et en cas de déviation, la corriger. Les repères doivent être à des distances raisonnables afin que l'on ne reste pas trop longtemps dans l'incertitude.

En tenant compte de la courbure de la terre on devrait voir (*dans un air très pur*) à une distance théorique D donnée par la relation :

$$D \approx 4 \cdot \sqrt{h}$$

où D est en Km et h la hauteur en m. Ainsi à 1500 ft (450 m) on devrait, en théorie, voir à 85 Km. Cependant les nébulosités ajoutées à l'inaptitude de l'œil à séparer des objets à une certaine distance fait que si à cette hauteur on parvient à voir nettement quelque chose à 20 ou 30 Km c'est déjà très bien. Il faudra donc veiller à ce que les distances séparant deux repères successifs ne dépassent guère ces valeurs.

Pour illustrer la méthode imaginons un vol d'Alençon à Laval. L'ULM utilisé a une vitesse de 80 Km/h. Le vent à l'altitude prévue est du Nord pour 10 kts. La déclinaison à Alençon est de 3° Ouest.



Fig.5 Navigation à l'estime d'Alençon à Laval avec vent

Sur la carte de la figure 5, qui est au 1/500 000^{ème}, on commence par tracer la route géographique (*en noir sur la figure*). Le cap géographique est de 234°. - On trace ensuite une flèche de 4 cm de long depuis Alençon et orientée verticalement vers le Sud (*en vert sur la figure*) pour représenter le vent de Nord (*allant vers le 180°*) de 10 Kt à l'échelle de la carte (1 cm pour 5 Km). - De l'extrémité de cette flèche on trace une nouvelle flèche (*en rouge*) de 16 cm représentant la vitesse horaire de l'ULM (80Km/h / 5 km/cm = 16 cm). Son orientation géographique est de 245°. Elle coupe le prolongement de l'axe Alençon / Laval au point C. - On trace

ensuite une parallèle à la flèche rouge (*ici en pointillés rouges*, aboutissant à Laval. Sa longueur mesurée sur la carte est de 14 cm. La durée du trajet sera donc de (60*14)/16 # 53 mn. La distance Alençon Laval étant de 77,5 Km la vitesse effective de croisière est de (77,5/53)*60 # 88 Km/h (*le vent aide un peu*).

Pour avoir le cap magnétique (*compas*) il suffit d'ajouter la déclinaison de 3° comptée positivement puisque Ouest. Le cap compas sera donc de 248° arrondi à 250° compte tenu de la précision du compas.

Il faut maintenant trouver des repères sur le trajet et connaître combien de temps après le départ on doit les survoler. Pour cela étudions la carte sous et au voisinage de la trajectoire (*en noir*). En premier la route suit sensiblement la rivière Sarthe jusqu'à un coude situé à 17,5 Km, soit 12 mn après le départ. Un repère suivant est un pylône au sommet du Mont Richard à 42,5 Km, soit à 29 mn. La route coupe ensuite une voie ferrée à 2 voies après 56 Km, soit à 38 mn. Enfin en vue de Laval on coupe l'autoroute 7,5 Km avant d'arriver, soit après 48 mn.

Toutes ces informations doivent être reportées dans un tableau qu'on appelle "Log" (Fig. 6). Au cours du vol on suivra rigoureusement notre évolution par rapport à ce "log". Si on constate des différences sur un repère, le vent ayant par exemple changé au cours du vol, il faut modifier le "log" afin de ne pas répercuter l'erreur sur les points suivants. C'est pourquoi les colonnes "Cap" et "Temps de passage" sont plus larges pour permettre l'écriture les corrections éventuelles.

Cdt de Bord :	QNH =	QFE =	Sens vent =	Vitesse vent =
	Cap	Distance	Temps de passage	Remarques
Alençon	245°	0	H =	
Coude Sarthe	245°	17,5 Km	H + 12 mn	
Pylône	245°	42,5 Km	H + 29 mn	1827 ft QNH
Voie ferrée	245°	56 Km	H + 38 mn	Voie double
Autoroute	245°	70 Km	H + 48 mn	
Laval	245°	77,5 Km	H + 53 mn	Piste 33 Tdp SO 1000 ft

Fig.6 Log

La première ligne est à remplir avant le départ et l'heure H de départ doit être précisée.

La colonne "remarques" permet d'apporter des informations utiles. Par exemple tour de piste à Laval est coté Sud Ouest de la piste 33 (*en service pour ce vent*) à 1000 ft QFE.

Il reste maintenant à déterminer l'altitude de vol par rapport au niveau de la mer, (*altimètre calé au QNH*) compte tenu du relief sur le trajet indiqué en ft sur la carte et la consommation pour approvisionner convenablement l'appareil en carburant avec un supplément important donnant une très large marge de sécurité.

➔ **CE QU'IL FAUT RETENIR :** La navigation à l'estime est plus facile qu'on ne le croit. La méthode pour déterminer le cap compas tenant compte de la vitesse et de la direction du vent est simple. Elle étalonne en outre la trajectoire en temps. La recherche sur la carte de repères permet d'établir le « Log » que l'on suit avec soin et corrige éventuellement en vol. La distance de vue étant en général assez grande, les repères sont facilement identifiés, s'ils ont été bien choisis, et tout doit bien se passer.

Jean-Claude MALHERBE
Instructeur Aéro-Club de Lannion



www.aerosky.fr

Prêt à voler :
option Jabiru 85 CV
garantie 3ans / TBO 2000 hres
à partir de 32 000 euros TTC
(monté et testé par Atelier Aéronautique)

**Le SKYRANGER: 12 ans de succès
plus de 900 appareils en vol
volez assuré (e)!**

AEROSKY

L'assurance d'avoir un montage professionnel !

distributeur SKYRANGER
« Aérodrome de Montauban »
82000 MONTAUBAN
tél : 05.63.03.49.38
fax : 05.63.91.99.43
info@aerosky.fr

4 fois champion du monde!





Parka 3 en 1 — Prix : 60,00 €

100% nylon enduction PVC
Tailles : M, L, XL, XXL.
Coloris : Veste Noire
Gilet beige

Nouvelle
Collection

Veste
+
Gilet

Qualité
et
technique

Nouvelle
Collection

Vu
aux Chpts
du Monde
Ulm
2005

Mélissa
Pantalon
femme

Prix : 33,00 € 98% coton, 2% élastomère.
Bas évasés. 2 poches basses sur les côtés. Finition
double aiguille. Tailles : 36, 38, 40, 42. Couleur : beige.

Prix : 20,00 € Cravate Fédérale

Coloris : bleu sombre avec une rayure.
Taille unique. Tissée avec logo fédéral.
Qualité polyester Jacquard.

Chemisette popeline

Prix : 22,00 €

Coloris : blanc. Mélange 65% polyester 35% coton.
Manches courtes. Tailles : S, M, L, XL, XXL.

Prix : 28,00 € Chemise Oxford

Manches longues. Coloris : oxford blue. 70% coton Oxford, 30% polyester. Pointes
de col à baleine boutonnées. Empiècement arrière avec 2 plis latéraux. poche de
poitrine côté gauche. Poignets réglables arrondis à 2 boutons et patte capucin à
bouton unique. Tailles : S, M, L, XL, XXL, 3XL.

Nouvelle
Collection

Blouson Eveline

Prix : 35,00 €

Extérieur 100%
polyester.
Coupe ajustée.
Col doublé
polaire.
Windproof
intérieur
nylon + ouati-
nage. Zippée sur
un côté. 2 poches
extérieures. Couleur :
Navy. Tailles : S, M, L, XL

Polaire femme

Prix : 28,00 €

100% polyester,
anti-peluche.
Couleur : Bleu iris
Tailles : S, M, L,
XL, XXL.

Le
confort
du
polaire

Pantalon et Gilet Safari

Prix : 70,00 €

Coloris beige. 100% coton lavé CANVAS.
Tailles : S, M, L, XL, XXL.

Le
confort
et la
technique

Le
look
pilote

Blouson Pilote unisexe

Prix : 60,00 €

Coloris : navy. Fourrure de col
amovible. 100% nylon épais doublé
Ouatine. 1 poche intérieure /
1 extérieure + 5 pochettes
sur bras gauche.
Tailles : S, M, L, XL, XXL

Pantalon seul Prix : 40,00 €

Tailles : S, M, L, XL, XXL.
2 poches sur côtés.
3 poches basses. Taille élastique
avec ceinture réglable fournie.
Cordon de serrage sur le bas
du pantalon. 2 poches Ar.
(1 zippée et 1 à rabat)

100%
coton
lavé
Canvas

Gilet seul

Prix : 40,00 €

Tailles : S, M, L, XL, XXL.
100% coton lavé CANVAS.
Col montant avec cordon de serrage.
1 poche intérieure.
2 grandes poches avec rabat.
1 poche téléphone.
1 poche zippée avant.
1 grande poche Ar. zippée.
Doublure filet sur le haut du corps.
Rabat velcro sur toute la
longueur du zip.
Cordon de serrage à la taille.

Tee-shirt col V

Prix : 10,00 €

Couleurs : Bleu ou Blanc
100 % coton peigné, certifié 165gr
Tailles : M, L, XL, XXL.

Tee-shirt Femme col V

Prix : 10,00 €

Col en V - Couleur : Blanc
95 % coton peigné, 5% élastomère
Tailles : S, M, L, XL.

Alsace

67-68



Pdt: Daniel RINGENBACH
12, rue des Bleufs 68440 HABSHEIM
03-89-54-40-25 06-80-87-63-47
ringenbach.d@wanadoo.fr

CLUB ULM WISSENBOURG
2 RUE DES HERONS - 67000 BEIRHEIM

ASS. CONSTRUCTEURS AMATEURS
ACAH - 118, RTE DE WEITBRUCH
67500 HAGUENAU
03.88.93.28.74

DELTA CLUB DES CHIGOGNES
2 RUE DES NOYERS 67220 FOUCHY
02.89.58.77.93

CLUB D'ULTRA-LEGERES D'ALSACE
1 RUE DE FRANCK 67000 STRASBOURG
03.88.31.60.61 club@ultra.fr

BATZENDORF ULTRA-LEGERES
LIEU-DIT HARDLINKS
BP 15 67701 HAGUENAU CEDEX
03.88.72.02.17

AERO-CLUB DE SAVERNE
AERODROME DE SAVERNE STEINBOURG
BP 18 67501 SAVERNE CEDEX
03.88.91.11.41

ULM DECOUVERTE 67
13 RUE DRIUS 67200 STRASBOURG
03.88.30.10.47

ASS. ECOLE D'AVIATION DES SKY
ULM EAST
9 RUE CHRISTOPHE GUERIN
67206 MITTELHAUSBERGEN
06.77.07.56.73

FEDERATION MAC BAS RHIN
11 RUE DU GENERAL LECLERC
67202 WOLFISHEIM
03.88.77.74.24
fbsrj67@wanadoo.fr

ASARCUS
1 PARC DE L'ETOILE 67076 STRASBOURG CX
03.88.00.96.55 bernard.rich@ous-strasbourg.net

ASS. ULM REGIO DE VIEUX FERRETTE
ROUTE DE DUMENACH 68480 VIEUX FERRETTE
06.80.02.79.51
clubulm-regio.ch www.ulm-regio.ch

D'HELICES PASSION
222 C LIEU-DIT FAITE 68910 LABAROCHE
03.89.48.88.09

ALTITUDE
7 RUE DU MARRONIER 68000 COLMAR
03.89.41.24.45

CENTRE ULM DE HAUTE ALSACE
AERODROME DE MUEHLENSE NABSHEIM
68170 REICHEIM
03.89.54.40.25

ECOLE ALSACE PARAMOTEUR
7 RUE PRINCIPALE KUPHEIM
68320 MUNTZERHEIM
03.89.48.13.81
luc@alsaceparamoteur.com
www.alsaceparamoteur.com

ASS. LES FAUCHEURS DE MARGUERITES
LIEU-DIT BREITLING 68780 SOPPE LE BAS

Aquitaine

24-33-40-47-64



Pdt: Philippe BILLAND
4477, route des Lacs 40600 BISCARROSSE
05-58-09-87-52 06-15-39-87-08
dvwillette@aol.com

ULM LOISIRS 24
4 RUE MAY BAREIL 24750 BOULAZAC
05.53.08.52.00

A CIEL OUVERT 24
PONT DE CAUSE 24250 ST CYRANET
05.53.59.66.85

CLUB ULM LINDOIS
C/O M. MICHEL MOUTILHAUD
SAINT SULPICE 24150 LALINDE 05.53.61.23.87

CLUB ULM LOISIRS
C/O M. JEAN-CLAUDE RISAL - LE LION D'OR -
MARSALIS 24640 MONFADER 05.53.22.85.27

LE BOS VOL DEMAIN AILLEURS
BAR LE DROP 24200 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.51.19.69

SUD OUEST AERO LOISIRS
LA BREGERE 24270 PUYZAC 05.53.52.20.31

LIEN AERONAUTIQUE
AERODROME TANNES SALINAT 24620 TANNES
05.88.33.34.58 ceval@aoi.com

LES AILES DE FONT PEYRE
MAIRIE 24320 ST MARTIAL DE VIVETROLS
05.53.91.67.73

AERO-CLUB DU MEDOC
4 ROUTE DE L'AERODROME 33112 SAINT
LAURENT MEDOC 05.56.94.40.25

CAP ULM COTE D'ARGENT
AERODROME DE BISCARROSSE
40600 BISCARROSSE 06.70.17.55.90

HURRICANE CLUB
AERODROME DE LIBOURNE
33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC

AQUITAINE PARAMOTEUR
C-O M. GHISLAIN BENTAYOU 26 RUE AUGUSTE
RENDR 33800 PESSAC 05.56.37.86.21

VIRAGES
62 AVENUE DE LEONIAN 33810 LA BREDE
05.56.78.45.15

ULM CLUB LOISIRS AQUITAINE
MAIRIE DE STE FOY LA GRANDE
33220 SAINT FOY LA GRANDE 05.53.82.40.36

ASS. BENAUGES ULTRA-LEGERES
MAIRIE 33160 ARBIS 03.56.23.82.30

CLUB ULM DE ST ESTEPHE
ROUTE DE LA RIVIERE 33180 SAINT ESTEPHE
06.89.70.69.78

SECTION SPORTS AERIENS DE LA GIRONDE
SLV-CHPE DU BLAYAIS BP 27
33820 BRAUD ST LOUIS 05.57.33.30.91

ULM SENSATIONS
AERODROME DE LIBOURNE
33670 LES ARTIGUES DE LUSSAC
06.73.03.79.59 ulmsensations@wanadoo.fr

MEDOC ULM EVASION
904 CHEMIN DU SOC 33121 CARCANS
06.06.96.50.72 jp.cursolle@wanadoo.fr

LIEU AILEUX
MAIRIE DE CESTAS 2 AVENUE DU BARON
HAUSSMANN 33610 CESTAS
06.13.87.34.85 lballe@free.fr

LES AILES AIR ASSOCIEES - LES D'A
AERODROME 33190 FLOUDES
05.56.61.14.42 06.14.30.17.81

CERCLE AERO DES VIGNOBLES DU BORDELAIS
AERODROME DE LA REOLE FLOUDES
33190 FLOUDES 06.06.42.89.67

ALPHA GOLF
201 RUE DE CAMAREY 33127 ST JEAN D'ILLAC
05.56.21.63.65

OCEAN AIR CLUB GIRONDE
CHEMIN DE VILLENEUVE 33480 SAINTE HELENE
05.56.58.50.04

PARAMOTEUR CLUB AQUITAINE
MAISON DES ASSOCIATIONS
55 AV. MARECHAL LATTRE DE TASSIGNY
33700 MERIGNAC bbennet@free.fr

BORDEAUX ULM
303 ROUTE DE MONT-DE-MARSAN
33850 LEONIAN 05.56.64.81.81

L'S EN CIEL ULM
AERODROME DE SAUCATS
ROUTE DE MONT DE MARSAN 33850 LEONIAN
05.56.30.01.18
thierry.lacassagne@wanadoo.fr

PARAMOTEUR REDLAIS
AERODROME DE LA REOLE 33190 FLOUDES
05.67.94.37.18 fouquet@aoi.com

LES AILES DU MAMMOUTH
12 CHEMIN DE CABRAUD 33710 PRIGNAC
05.55.83.87.16

AMICALE DES ANCIENS AVIATION
12 RUE GEORGES CHAULET 40100 DAX
05.58.74.89.69

CLUB CONTACT AERO 40
931 CHEMIN DE BIENNE MAISON BIGNAUD
40330 AMOU 05.58.89.07.34

AERO CLUB D'AIRE-SUR-L'ADOUR
AERODROME D'AIRE-SUR-L'ADOUR
ROUTE DE HOUGA 40800 AIRE SUR L'ADOUR
05.58.71.64.68

ULM AEROTEAM BISCARROSSE
AERODROME DE BISCARROSSE
ROUTE DE PARENTIS 40800 BISCARROSSE
06.58.82.63.21
ulmteam@aoi.com

ECOLE ULM DELTA AQUITAINE
BASE ULM ST EXUPERY 47300 MONTPEZAT
05.53.95.08.81 ulmdelta@wanadoo.fr
www.ulmdelta.com

CLUB ULM DE VILLETON
LES ANDREUX 47160 MONHEURT
05.53.79.48.13

ULTRA-LEGERES MARMAINDAIS
BP 12 - 47200 FOURQUES SUR GARONNE
06.03.46.82.31 ulmfourques@aoi.com
www.ulmfourques.fr

AERO-CLUB DE CASTILLONNES
AERODROME 47330 CAVARIC 05.53.26.85.99

CLUB ULM CAUDOCOSTE
PEYRACHE 47220 CAUDOCOSTE
05.53.67.31.42

AIR ALBERT
1 PONT DE BORDES 47300 LAMADAC
05.53.65.91.38

ASSOCIATION VILLENEUVOISE DE
CONSTRUCTEUR AMATEUR - A.V.C.A.A.
TERRAIN D'AVIATION DE ROSE
47300 VILLENEUVE SUR LOT 05.53.49.15.60

MIROND AILES
FAWARD 47800 MIRAMONT DE GUYENNE
05.53.92.30.89 miedy@aoi.com

ULM PAU PYRENEES
C/O MME YVIGOURIS
14 PLACE DE FLORAIL 64000 PAU

PLANET AIR
BASE VENT D'OUEST CHEMIN DU BRANE
64150 VIELLESEGURE 06.15.22.84.83

ASS. DES PARAMOTRISTES
CHEZ MR BELLEHQUE
7 CLOS SAINT PAUL 64030 ARBUS
05.59.33.96.86

LOCATIONS AERO SERVICES
17 RUE ST EXUPERY - AEROPORT PAU PYRE-
NEES 64230 SALVIGNON 05.59.33.18.74
locavien@wanadoo.fr

AEROLORION
AERODROME OLIVIER HERRERE
64600 OQUE-LES-BAINS 05.59.39.14.51
aerolorion@wanadoo.fr

AERO-CLUB BASQUE
1 ROUTE DE L'AVIATION 64600 ANGLET
05.59.23.93.79
aeroclub.basque@wanadoo.fr
www.aeroclub-basque.com

Auvergne

03-15-43-63



Pdt: Gérard MOLLARD
La Courcelle
03500 VERNEUIL EN BOURBONNAIS
06-10-42-14-73 francoise-kat@free.fr

ECOLE 03
CHAUME JEAN
03500 VERNEUIL EN BOURBONNAIS

FLY CHALLENGER
LE COLOMBIER 03140 FOURILLES
04.70.56.68.09

LES MOUETTES DE JAYET
8 PLACE HENRIEUX 03800 GANNAT
04.70.50.02.43 rogerlanglais@wanadoo.fr

AERO PLUM MOULINS MONTEBEGAY
AERODROME DE MOULINS MONTEBEGAY
03400 TOULON SUR ALLIER

MONTELUCON AERO PLANEUR ULM
AERODROME MONTELUCON COMERAT
03410 COMERAT 04.70.28.33.12
maurice.mourier@lecl2.fr

ULM CLUB BOURBONNAIS
AERODROME DE MOULINS-MONTEBEGAY
03400 YZEURE 04.70.35.04.91
http://vite.vul2.fr/ulm_club_moulins

COMITE D'ETABLISSEMENT SAGEM SECTION ULM
C/ SAGEM ULM 15 AVENUE AMBROISE CROCAT
03410 COMERAT 04.70.28.74.23

CANT-ULM
AERODROME SAINT FLOUR COLTINES
15170 COLTINES 04.71.60.94.95
jpecharbon@lecl2.fr

AILES VOL MOTORISEES HTE-LOIRE
AERODROME LE PUY LOUDES
43200 CHASPUZAC 04.71.03.54.80

CLUB ULM LOU HORTS
BASE ULM LOU HORTS 43400 LES VASTRES
04.71.89.57.08

LIBRE A TOI ... ULM
LA GARNASSE 03800 ST AMANT ROCHE SAVINE
04.73.56.75.83 06.16.91.37.41 yvel@libre-a-toi-
ulm.com www.libre-a-toi-ulm.com

ULM CHARBONNIERES LES VIEILLES
MAIRIE DE CHARBONNIERES LES VIEILLES
03410 CHARBONNIERES LES VIEILLES

US ISSOIRE LES AILES VOLANTES
UNION SPORTIVE ISSOIRENNE
9 RUE DES COUILLERS 03800 ISSOIRE
04.73.86.01.18

APLUM AUVERGNE ULM
PROULHAT MARIGNES 63310 RANDAN
04.73.66.89.22

LES AILES DES TURLURONS
CHEZ M. ROLAND PARISSIER
RUE DES VIGNERONS TACHAT 63160 BILLON
04.73.65.92.33

LES AILES VERNEUGHEOISES
MAIRIE 63470 VERNEUGHEOL
06.86.33.32.34

AEROCUB DES COMBRALLLES
MAIRIE SAINT PRIEST DES CHAMPS
M. PONSOT BERNARD
63640 ST PRIEST DES CHAMPS
04.73.86.84.52

VU D'EN HAUT
BASE ULM DE TABARIAS
63440 ST GAL SUR SIOULE 06.80.27.15.64

CLUB ULM LIVRADOIS-FOREZ
MICHEL JOYEUX 8 RUE DE LA MASSE
63600 AMBERT
04.73.82.19.91

AUVERGNE PARAMOTEUR
ROUTE DE CEYSSAT ANCIENNE ECOLE DE
LIGNAT 63800 ST GEORGES SUR ALLIER
04.73.69.52.20
bruno.florende@wanadoo.fr
www.auvergneparamoteur.com

**Ce sigle signifie
que le Club désigné
a reçu le label/école
par la FFPLUM.**

Basse-Normandie

14-50-61



Pdt: Claude BILLAU
ULM Club Normandie Seine
14130 BONNEVILLE LA LOUVET
02-31-45-43-55 - clauda.billau@wanadoo.fr

ASS. AERONAUTIQUE DE BAYEUX ET DU BESSIN
QUARTIER DE COURTELAY 14400 MOSLES
02 31 92 46 69

TYPHOON'S AIR CLUB
MAIRIE DE COURSEULLES SUR MER
14470 COURSEULLES SUR MER
02 31 80 59 68 petheil@wanadoo.fr
www.france.com/typhoonairclub

ULM CLUB NORMANDIE SEINE
BONNEVILLE LA LOUVET
14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02 31 45-43-55

PIAF
22 RUE DU THOARN 14850 ESCOVILLE
02 31 78 82 13

LA MOUETTE DE NACRE
18 BIS RUE MARCHEAL FOCH
14750 ST AUBIN SUR MER
06 88 82 63 24 lamouettedenacre@free.fr

LES VIKINGS VOLANTS
16 DOMAINE DE LA MER 60600 PORTBAIL
06 14 57 92 12 nuc.bienvenue@liberty.surf.fr

CENTRE DE VOL A VOILE DE VAUVILLE
CAMP MAUREYROL 50440 VAUVILLE HAGUE
02 33 52 77 72

ULM CLUB DE LESSAY
ROUTE DE L'AERODROME 50430 LESSAY
02 33 46 44 22 martyna@wanadoo.fr

CLUB ULM AIGLON
AERODROME DE L'AIGLE-ST MICHEL
61300 L'AIGLE 02 33 24 37 91

AIR DETENTE
MAIRIE BP 6205 61201 ARGENTAN CEDEX

FLERS ULM
AERODROME DE FLERS SAINT PAUL
ROUTE DE GRANVILLE 61100 LA LAIDE PIERRE
02 31 23 13 03 00 23 81 48 71

PHIL AIR AVIATION
4 RUE DU GENERAL LECLERC 61230 GACE
06 83 98 57 57

Bourgogne

21-58-71-89



Pdt: Jacky ROBIN
23, rue J. Broquard
21121 FONTAINES LES DIJON 06 80 74 22 23
jrubi@wanadoo.fr

ICARE CLUB ULM LA CASQUETTE
1 RUE VIEILLE MONTEE
21440 ST SEINE L'ABBAYE
03 83 35 04 11 icare.clubulm@wanadoo.fr

LES MI-LENTS DE L'AUXOIS
MAIRIE DE SEMUR EN AUXOIS
21140 SEMUR EN AUXOIS
ulm-les-mi-lents@worldonline.fr
<http://ulm-les-mi-lents.chestnack.fr/>

LES FAUCHEURS DE MARGUERITES
MAIRIE 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
02 80 47 06 42

CLUB ULM VAL DE SACHÉ
MAIRIE 21170 LOSNE
03 83 29 08 21

ULM CLUB DE POUILLY
AERODROME DE POUILLY-MACONGE
21320 POUILLY EN AUXOIS

PLAINE AIR
ECOLE DE PILOTAGE ULM LA TOUR
LA TOUR 21410 FLEUREY SUR OUCHE
03 83 33 05 78

GRAND SUD EVASION
66 RUE PAUL CLAUDEL 21000 DIJON
03 83 43 46 93

AERO CLUB DE LA COTE D'OR
2 ROUTE DE TROYES - AERODROME
21121 DARGIS 03 80 35 61 09
aeroclub-cote-d-or@wanadoo.fr
www.aeroclub-cotedor.free.fr

U AILES AIME
AERODROME 21200 BEAUNE
03 80 22 42 90
ulmbesune@wanadoo.fr

AERO-CLUB DU VAL D'IS
AERODROME RN 74 21120 TIL CHATEL
03 80 96 17 87
aeroclubtil@wanadoo.fr www.acv.org

AERO 21
19 RUE D'AUMONT 21340 NOLAY
03 83 21 75 53 aero21@free.fr

LOISIRS PASSION
16 BD DES CLOMIERS 21240 TALANT
06 70 72 38 11 parlisme.santos@free.fr

ASS. SENSU AILES
AERODROME DE NEVERS
ROUTE DE FOURCHAMBAULT 58180 MARZY
03 86 36 47 52 sensuail@wanadoo.fr
<http://sensuail58.site.voila.fr>

AERO PLUM DE COSENE SUR LOIRE
70 AV. DU 85 E DE LIGNE 50000 COSENE SUR LOIRE
06 73 21 48 49 michellouchart@free.fr

AILES CENTRE NIVERNAIS
MAIRIE 58000 LA COLLANCELLE

AERONAUTIQUE DU NIVERNAIS
AERODROME DE NEVERS
58180 MARZY 03 86 57 27 51
jacques.sztanne@wanadoo.fr

AERO 58 JV
129 RUE DES MONTAINS 58000 NEVERS
03 86 36 39 30 06 87 43 04 87 aeroclub58@wanadoo.fr

ULM CLUB BOURGOGNE
LA CLAYETTE - MAIRIE 71800 LA CLAYETTE
03 85 28 06 30

LE CREUSOT VOL LIBRE
HOTEL DE VILLE 71200 LE CREUSOT
03 85 78 70 89

ECOLE ULM - CENTRE ULM BOURGOGNE
AERODROME DE CHALON 71500 LA LOYERE
03 85 46 09 08

BRANCION AIR TOURISME
LA MONTAGNE DE BRANCION
MARTAILLY LES BRANCION 71700 TOURNAIS
03 85 51 12 40

ULM PRESTIGE
CHEMIN DE L'AERODROME
71850 CHARMAY LES MACON
03 85 34 63 97 ulmprestige@free.fr
www.ulm-prestige.com

RANDO AIR CLUB BRESSAN
CHEZ M. BESSON JACKY
30 AVENUE DU DR JEAN VIAL 71500 LOUHAIS
06 82 61 52 14 jackybesson@wanadoo.fr

ALTIMAGE ULM
AERODROME DE TOURNUS CURSERY
LA TEPPE BEUNAY
71200 L'ABERGEMENT DE CURSERY
06 81 70 07 52 fredpelt@wanadoo.fr

CENTULM SPORLOIS, DE L'YONNE
18 RUE HUBERT TABUREAU
89000 AUXERRE 03 86 46 11 91

ULM AIR PUISAYE
LE MOULIN DE LA ROCHE 89620 TREIGNY
03 86 74 78 78

CLUB ULM DE LA FORET D'OTHE
HANGAR DENIZOT
AERODROME DE CHEV ST FLORENTIN
89600 ST FLORENTIN 03 86 36 35 61

ASS. DES CONSTRUCTEURS AMATEURS
JACQUES LAVERLOCHERE - BP 262
89004 AUXERRE CX
03 45 45 20 29 laverlochere.jacques@neuf.fr

ASS. SENONAISE DE CONSTRUCTEURS
AERODROME DE GIVY LES NOBLES
89140 PONT SUR YONNE 03 86 64 05 73

ASS. SPORT. PLANETE ULM
HANGAR ULM AERODROME
89140 GIVY LES NOBLES

Bretagne

22-29-35-56



Pdt: Sylvain LEFLON
13, rue Maurice Blondel
29200 BREST - 02-98-49-53-23
sylvain.leflon@laposte.net

A.S. ALCATEL SECTION ULM ET VL
BP 344 RUE LOUIS DE BROGLIE
22304 LANNION CEDEX
02 96 04 85 91

CLUB ULM DE PENTHIEVRE
LE BOIS RIVO LA POTERIE 22400 LAMBALLE
02 96 34 60 49

AEROCUB DE LANNION
AVENUE DE LA RESISTANCE
BP 342 - 22304 LANNION
02 96 48 06 48

CLUB ARMOR ULM
BASE ULM LA VILLE AUVAIS 22400
PLANGUENAL 02 96 32 98 11
06 62 24 61 15
christianulm2@wanadoo.fr

ULM CLUB LA PAMPOLAISE
21 DE KERFORT 22500 PAMPOL
02 96 20 86 33
chimetechnique@wanadoo.fr

STRATUS ULM CLUB
LAURENT PLASSART - LE STANCOU
29240 POUILLADEN
02 98 88 78 78

HORIZON 2000
MAISON DES ASSOCIATIONS
63 IMPASSE DE L'COET 29000 QUIMPER
02 98 56 18 44

MORLAIX ULM CLUB
AERODROME DE MORLAIX-POUJEAU
29600 MORLAIX
02 98 88 00 38

ECLE 29
AERODROME DE MORLAIX-POUJEAU
29600 MORLAIX
06 65 42 36 98 02 98 82 15 93
diegall@wanadoo.fr

BREIZH ULM
AERODROME DE KERANNA
55600 GUISCRIFF
06 87 87 07 74

ULM SUD BRETAGNE
4 RUE DU PRESBYTERE 29300 LEHAUN
02 98 82 53 35

WEST ULM
LE STANCOU - 29240 POUILLADEN
02 98 88 78 78 westulm@wanadoo.fr
www.west-ulm.com

AERO-CLUB D'ARMORIQUE
23 RUE DE CONCARNEAU
29000 QUIMPER
06 80 57 25 19 hbspart@wanadoo.fr

ULM CLUB DE BROCELIANDE
AERODROME DE PLOERHEL LOYAT
56000 LOYAT
02 97 72 89 33
 Championnats de France du 23 au 27 mai 2006

ULM AIR CLUB DE PORTVY
AERODROME DE KERNIVYEN
56930 NOVAL PORTVY

SPORT TOURISME ET LOISIRS
TREGUET 56130 FEREL
02 99 90 06 84

ULM CLUB DU GOLFE
26 RUE GUYOD 56300 MEUCON
02 97 03 74 18

Centre

18-28-36-37-41-45



Pdt: Thierry CHARAMON
25, rue des vignes
45760 BIGNY SUR BIONNE 02-38-75-27-27
comiteulm@wanadoo.fr

ULM PULSION
MAIRIE LE BOURG 18170 MORLAC
02 48 56 36 52 02 48 56 36 52
herveulm@aol.com

AEROPULM SANCERROIS
LE PETIT MORICE 18300 SANCERRE
02 48 88 72 51

CLUB D'AYOIS SUPER LEGERES DU CHER
45 RUE GUILBEAU 18000 BOURGES
02 48 20 20 37

AS. BERRICHONNE D'ULTRA-LEGERES
LA PERIERE 18500 ST THORETTE
02 48 57 13 95 club@abul.asso.fr
<http://abul.asso.fr>

CSA-AVORD - ULM OF BLUEBERRY
BASE AERIEUNE 702
18490 AVORD AIR 06 14 83 28 93
thierry.mazucato@laposte.net

LES BOURDOIS DU BERRY
1 RUE NICOLAS LEBLANC 18000 BOURGES
06 85 03 88 22

ESPACE PARAMOTEUR
ROUTE DE CHAGNY 28220 ECROSNES
06 10 90 21 27 adrienota@aol.com

HOVILLE ULM
FERME DE PANNES
28700 HOVILLE LA BRANCHE
02 37 28 75 43

ULM PARIS OUEST
AERODROME DE DREUX
28500 VERNOUILLER
02 37 42 72 47 www.ulm-paris-ouest.com

CAP 28
C/O M. GUY WARDONVOR
LE PETIT BOIS LANDRY
28240 CHAMPROND EN GATINE

AERO-CLUB DE MANOUYAU
BP 65 28240 FONTAINE SIMON
BASE ULM DU PAYS CHARTRAIN
MAIRIE 28630 GELLAINVILLE

ASS. AERONAUTIQUE DU PERCHE
CAP 28 AERODROME DE PETIT BOIS LANDRY
28240 CHAMPROND EN GATINE
02 37 49 86 23 info@ulmfrance.com
www.ulmfrance.com

ULM-CLUB DU HOUSSAY
ULM Club de Montboissier ROUTE D'ORLEANS
22 RUE DU HOUSSAY 28800 MONTBOISSIER
02 37 47 58 81 gmetne44@aol.com

AERO-CLUB DE CHATEAUJON
JEAN FOURNIER AEROCUB DUNDG
BOULEVARD KELLERMAN BP 92
28200 CHATEAUJON
06 87 41 80 65 gmetne44@aol.com

LES AILES CANAIRES
GUILLANDRU 16 RUE DU CLOS CAILLEAU
28170 THINERT GATELLES 06 80 30 20 90

CLUB ULM 38
14 BIS ALLEE DES ACAJAS
38200 ARGENTON SUR CREUSE
06 07 94 28 64 lescaubards@wanadoo.fr

CLUB DES AILES MOTORISEES
GRANGE DIEZ
36110 LEVROUX 02 54 35 79 88
denise.lacote@wanadoo.fr
<http://clubailesmotorisees.free.fr>

Centre
18-28
36-37
41-45
(1443)

CLUB ULM AZUR
MAIRIE DE REULLY
C-O M. MUSCAT YVES 36280 REULLY
02 54 49 91 01 yves.muscat@wanadoo.fr

ULM CLUB CASTELROUSSIN
AERODROME DE CHATEAUXILLON VILLERS
36250 SAINT MAUR 02 54 30 68 81



AERO CLUB LES AILES DU BOISCHAUD
AERODROME DE L'ÉCHALIER
39600 VICO SUR NAHON
02 54 40 35 98 fminzko@wanadoo.fr
www.échalier.org

PRISSAC ULM AILES DE BRENNÉ
MAIRIE DE PRISSAC 36370 PRISSAC
02 54 35 01 53

CLUB ULM LÉONARD DE VINCI
LA BAGUENAUDIÈRE 41400 PONTLEVY
06 13 33 07 33

TRANS RAID ULM CLUB
LES JOLLETTIÈRES 37600 LOCHES
06 81 76 05 01

SAMUR ULM
C/O M. LAURENT PROUST
20 RUE DE LA REINE DE SICILE 49400 SAMUR
02 41 67 82 14

CLUB AIR OUEST ULM
AERODROME DE TOURS SORIGNY
37250 SORIGNY
06 80 01 22 67 boise-jean-michel@wanadoo.fr

TOURNAIE PARAMOTEUR
LA GACHETIÈRE 37250 PAULMY
02 47 92 30 94

LES MOUCHES DU CIEL
LA GILBARDIÈRE 37220 RILLY SUR VIENNE
02 47 58 70 22

ÉCOLE DE PILOTAGE ULM GILBERT
AERODROME DE TOURS SORIGNY
37250 SORIGNY 02 47 26 27 50

VOLS ÉDUCATION INITIATION
LOISIRS LIBRES ÉOLIENS
LES CHAMPS MARQUIS
37340 SAVIGNY SUR LATHAN

ULM RACAN
FERME DE BEAUNAIS 37370 NEUVY LE ROI
06 62 70 62 26

CTRE DE LOISIRS SPORTIFS UPOLE CHARNAY
57 BOULEVARD HEURTELoup 37000 TOURS
02 47 24 97 00 doud@free.fr

ULM
180 BOULEVARD JEAN JAURES
37200 JOYE LES TOURS 02 47 67 22 33

NATUR AILES
BASE ULM LES JOLLETTIÈRES
37600 LOCHES 06 81 76 05 01
naturalis.ulm@wanadoo.fr

ULM PASSION
3 RUE BERLIOZ 37300 JOYE LES TOURS
06 80 67 85 53 jmg@free.fr

AILES GAULOISES
BASE ULM DU BREUIL-FERME DE VILLEROUX
ROUTE DE LANDES LE GAULOIS
41330 LA CHAPELLE VENDOMOISE
02 54 33 19 56

CLUB ULM DE LA VALLÉE
LA VALLÉE 41270 CHAUVIGNY DU PERCHE
02 54 80 51 28

LES FLAMANTS
DOMAINE DE DUGNY 41150 ONZAIN
06 07 68 51 84

LES AILES DU VAL DE LOIRE
7 IMPASSE DU FOUR A PAIN 41100 NAVEIL
02 54 80 04 73 jean.nic@wanadoo.fr

A VOILE ET A MOTEUR
MAIRIE DE MOISY 41100 MOISY

CORULM
32 RUE DES MOIERS
41000 BLOIS
02 54 74 17 99



AIR CLUB BLOIS VENDÔME
AERODROME DU BREUIL
41320 VILLEFRANCOEUR
02 54 20 17 68 acbv@wanadoo.fr

AERODROME DE SOLOGNE
HOTEL DE VILLE FAUBOURG SAINT ROCH
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
02 54 96 35 07 ac.sologne@wanadoo.fr

ULM CLUB DU VAL DE LOIRE
BP 23 45730 ST BENOIT SUR LOIRE
02 38 36 76 78 ulm.st-benoit@wanadoo.fr

VOLATEURS DE ST PÈRE S/LOIRE
32 RUE DE PARIS 46000 ST PÈRE SUR LOIRE
02 38 36 41 32

AIR CENTRE ULM
266 RUE DU FAUBOURG BANNIER
45400 FLEURY LES AUBRAIS
06 07 87 56 16 aircentr@wanadoo.fr

TAVERNS ULM VAL DE LOIRE
MONSIEUR THIERRY CUREL 294 RUE DE LA
VERRONNERIE 45370 DRY

LES DROLES D'OISEAUX
3 RUE OYSONVILLE 45300 MARSAINVILLIERS
02 38 30 12 21

BASE DE BEAULIEU
GREVE DE L'ÉTANG BP 7
45630 BEAULIEU SUR LOIRE 02 38 36 87 80
beaulieu.alain@wanadoo.fr

REGIONAL ULM ORLEANS
C.R.C. R.U.M. D'ORLEANS 20 RUE DES VIGNES
45760 BOIGNY SUR BIONNE
02 38 75 27 27

ETS THIERRY CHARAMON
29 RUE DES VIGNES 45760 BOIGNY SUR BIONNE
02 38 75 27 27
ets.charamon@free.fr

ULM CLUB ORLEANS MARDE
1257 RUE DE GENON 45430 MARDE
06 88 81 72 88
laurie.gerard@wanadoo.fr
www.loiret-paramoteur.com

AERO CLUB D'ORLEANS ET DU LOIRET
46 TER RUE SAINT CATHERINE
45000 ORLEANS
02 38 59 18 34
aeroclub.orleans@wanadoo.fr
www.perto.wanadoo.fr/aerocl

Champagne-Ardenne

08-10-51-52



Pdt: Nelly BRUN
1, chemin de la Gare
51120 VILLENEUVE SAINT VISTRE
06-72-72-74-54 nelly.brun@laposte.net



ULM ARDENNES
AERODROME DE CHARLEVILLE MEZIERES
08090 BELVAL 03 24 53 16 06
daniel.vautier@club-internet.fr

SOMMER PASSION
AERODROME DE SEDAN DOUZY
08140 DOUZY 03 24 26 28 00

FLY IN PARIS
ROUTE DE MAUZON-VERDUN
AERODROME 08140 DOUZY
01 64 03 47 60 contact@flyinparis.net
www.flyinparis.net

FLY AVENTURE
CHEZ STEPHANE KUBLER 7 RUE DE BITCHE
08250 SEDAN 06 62 41 01 79

LES AILES DE SAINT GERMAINE
CHEZ M ET MME LESEURRE
14 RUE DU GENERAL DE GAULLE
10200 BAR SUR AUBE

ASS. DES PIOTES D'AVIO FLYER
FERME DE MONTARDOISE 10150 MONTSUZAIN
ALTITUDE 10000
AERODROME DE ROMILLY BAT ULM AIR
CHAMPAGNE - RUE PIERRE SEMARD
10100 ROMILLY SUR SEINE 06 08 47 47 48

CLUB ULM DES TROIS VALLEES VV-ULM
8 RUE DES FONTAINES
10110 LOCHES SUR OURCES
03 25 29 60 39



CLUB ULM SEZANNAIS
MAIRIE 51120 SEZANNE 06 09 24 37 89

BULLES D'AIR 51
AERODROME D'EPERNAY 51150 PIVOT
03 26 52 14 04
bullesdair51@wanadoo.fr www.grimmlin.fr

CLUB ULM DE COURTISOLS
14 ROUTE NATIONALE 51480 COURTISOLS
03 26 66 92 91
d.lendat@wanadoo.fr

ULM PLANET AIR DE CHAMPAGNE
AERODROME D'EPERNAY PIVOT
51150 PIVOT 03 26 57 62 07

GRIMM ULM FRANCE
AERODROME 51150 PIVOT
03 26 52 14 04
grimm.ulm@wanadoo.fr www.grimmlin.fr

AGRI-CHAMPAGNE-ARDENNE ULM
LE G.T.A 51480 SOMME VESLE
03 26 68 66 00

BOUZY ULM CLUB
GELIGNES 51150 BOUZY 03 26 53 85 90

AZUR PARAMOTEUR
23 RUE DU GENERAL DE GAULLE
51490 SEPT SAULX 06 18 57 94 56
gildon.arnaud@wanadoo.fr
www.azur-paramoteur.com

LES AILES DU DER
LES GRANDES PLAINES 52200 SOMMEVOIRE
03 25 55 47 39 a.lange@laposte.net
www.lesalembert.com

PASSION AILES 52
MAIRIE 52000 LAVILLE AUX BOIS

Corse

2B-2A



Secrétaire : Alani GUILICI
BP 1 - 20145 SARI SOLENZARA
06.03.18.68.97
alg20@aol.com



ULM CLUB MORIANCU
ROUTE DE TIMONE
20230 SAN NICOLA 04 95 28 47 11

CORSE ULM
SAN GIULIO BP 1
20145 SARI SOLENZARA
06 03 10 68 97 alg20@aol.com

LES CHEVALIERS DU CIEL
CAMPING SANTA BARBARA
ROUTE NATIONALE 200 - 20250 CORTE
04 95 46 20 22 leco@wanadoo.fr

Retrouvez
toute l'info des clubs
sur www.ffplum.com

Franche-Comté

25-39-70-90



Pdt: Olivier BON
La Plante au Plo 70100 ARC LES GRAY
03-84-31-55-40 06-77-37-63-68
cc.fplum.franchecomte@tiscali.fr



CLUB ULM 25
PLATE FORME ULM 25870 BONHAY
03 81 58 88 60

ULM SERVICES LOISIRS
LIEU-DIT 25520 GOUX LES USERS
03 81 29 26 04

CENTRE VOL A VOILE DE L'AERO CLUB DOUBS
AERODROME DE BESANCON-THISE
25020 THISE
03 81 61 10 47 06 07 83 28 00

ULM HAUT DOUBS
34 RD BUISSON 25120 MAICHE
03 81 64 21 61

LES LEPIDOPTERES
AERODROME DE THISE 25220 THISE
06 07 50 82 32 patrick.surany@wanadoo.fr

RSA & ULM 3 AXES DU PAYS DE MONTBELIARD
ROUTE DE L'AERODROME
25420 COURCELLES LES MONTBELIARD
meuley@wanadoo.fr

HAUT DOUBS AILE LIBRE
HOTEL DE VILLE 25200 PONTARLIER
03 84 52 42 13 y.vatier@wanadoo.fr

ULM CLUB LEDOEN
106 PLACE MARECHAL JUAN
39000 LONS LE SAUNIER
03 84 24 54 27

ULM CLUB BRASSE-REVERMONT
19 RUE LECORRE 39000 LONS LE SAUNIER
03 84 24 21 33

ARBOIS ULM
48 GRAND RUE 39600 ARBOIS
03 84 37 23 81 piersaunen@wanadoo.fr

LIBELLULUM 70
CLUB ULM 70100 SEVIGNY-COURT
03 84 91 23 04

ULM 25
ERIC MONNIN 10 ALLEE DES CHENES
25480 MASREY-SALINES
03 81 58 88 60

FRANCHE-COMTE PARAMOTEUR
4 BIS RUE DU CREUX-SAUVARD 70200 LURE
03 84 30 04 55

VESOUIL ULM
AERODROME DE VESOUIL PROTEY
70000 VESOUIL 03 85 75 91 62

GRAY ULTRA LEGER MOTORISE
ST ADRIEN 70100 GRAY
03 84 65 49 32

ULM 360 DEGRAY
ROUTE D'AUBIGNY CHEZ OLIVIER BON
70140 VAGANS 03 84 31 55 40

TUBE ET TOILE 90
82 GRANDE RUE
90200 SERMAMAGNY

Ce sigle
signifie
que le Club désigné
a reçu le label/école
par la FFPLUM.

Haute-Normandie

27-76



Pdt: Edmond REZE
5, Résidence Petit Prés
Route de Morville 76770 Malaunay
Tél. 02 35 76 12 48
edmond.reze@wanadoo.fr

CLUB ULM ST ANDRÉ DE L'EURE
AÉRODROME DE SAINT ANDRÉ DE L'EURE
27220 ST ANDRÉ DE L'EURE
02 32 37 20 06
ulm.saint.andre@free.fr
ulm.saint.andre.free.fr

CLUB AVIATION LÉGERE HAUTE NORMANDIE
MAIRIE - 27100 VAL DE RIEUL
02 32 61 22 87 - callen@free.fr

AÉRO CLUB D'EVREUX LES AUTHIEUX
ROUTE DE DAMVILLE 27220 LES AUTHIEUX
02 32 37 52 80
aeroclub.evreur@wanadoo.fr
http://perso.wanadoo.fr/aeroclub-evreur

CENTRE ULM LES NOYERS
12 RESIDENCE DU GROS CHENE
27140 BAZINCOURT SUR EPTÉ
02 32 55 22 27
gerard.cange@free.fr
www.cange@free.fr

BERNAY CUMULUS CLUB
C/O M. PIERRE ALBERT - LA CHAULE
27260 ST PIERRE DE CORMEILLES
02 32 56 01 40

ROUEN ULM
7 RUE DUMONTIER 27110 MAHEUL
02 32 24 29 06

ULM AIR BAIE DE SEINE
CHEZ MONSIEUR HAMON ROBERT
15 RUE DU LIMOUSIN
76290 MONTVILLIERS
02 35 30 58 97

AÉRO-CLUB EU TREPONT MERS
C/O M. CHRISTIAN CORNILLE
BP 47 - 80460 FRAUCOURT
02 35 50 73 54

AÉROCLUB D'YVETOT
AÉRODROME D'YVETOT ROUTE DE CANY
76190 BACONS LE COMTE
02 35 56 43 05

ULM AIR VIKING
HAMEAU DE CIDETOT 76570 CIDVILLE
06 62 62 31 80

CLUB ATHLETIQUE DES CHEMINOTS
CACS SPORTS AERIENS
COUR. SOUVERAINE
76190 HALUTOT LE VATEUX
06 08 22 70 88
cacs.sportsaeriens@free.fr

AIR CRIAKAR
HAMEAU DE CIDETOT
76570 CIDVILLE
02 35 91 31 80

CAP JURY
6 ALLEE DES AUBERINES
76420 BIHOREL
02 35 56 12 12



**Les Clubs et les Comités
Régionaux vous invitent...**
www.ffplum.com

Ile-de-France

75-77-78-91-92-93-94-95



Pdt: Robert BUISSON
77, rue Jean-Antoine Houdon
77350 LE MEE SUR SEINE
01 64 09 68 22 06-09-24-99-21
comitelmidi@free.fr

AÉRO-CLUB DES SOURDS DE FRANCE
6 RUE GALILÉE 75116 PARIS 16
01 45 44 33 70
aeroclub.sourds@wanadoo.fr
http://www.volez.com/aeroclub-sourds/

ECOLE ULM DE PARIS
180 RUE CARDINET 75017 PARIS
06 87 47 06 54

THERMIQUE BLEU
6 RUE DE FLEURY 77630 BARBIZON
06 30 56 36 78

VELIPLANE CLUB
AÉRODROME DE MEAUX ESBLY
77450 ESBLY 01 60 04 76 00
serge.gril@wanadoo.fr - www.veliplane.com

LES AILES DE LA BASSEE
3 RUE DU VIEUX PONT 77480 MOUY SUR SEINE
01 60 67 11 24 - adica@ad.com

CENTRE ULM ILE DE FRANCE
C/O MME NOUGAREDE
30 RUE DANIELE CASANOVA 91330 YERRES

LES CHEVALIERS DU CIEL
77 RUE JEAN ANTOINE HOUDON
77350 LE MEE SUR SEINE 06 09 24 90 21
robert.buissonulm@laposte.net

TOUR AIR - 4EME DIMENSION
10 RUE DE MELUN 77100 GRISY SUASNES
01 60 02 52 95 - tourair@free.fr

ACADEMY PILOTES ACADEMY
HANGAR 21 AERODROME DE COULOMMIERS
77120 MOURMOUR 06 71 63 01 08
ulm.pilotes-academy@laposte.net

LA ROSE DES VENTS
24 RUE D'EGREVILLE 77140 NEMOURS
06 08 42 56 47 - ulm.rosedesvents@wanadoo.fr
http://monsite.wanadoo.fr/ROSEDESVENTS/

RAID AIR AVENTURE
LA COUTURE 77120 CHAILLY EN BRIE
06 07 84 58 55
raidair@wanadoo.fr - www.raidair.com

AIR LOISIRS
C/O M. ROBERT TORES
45 RUE DU PARC DES BERGERIES
91210 DRAVEL 06 79 38 34 84

MACH 0.1
AÉRODROME MEAUX ESBLY 01 60 04 47 00
christiancoppenes@wanadoo.fr MACH-01.COM

LES CANARDS SAUVAGES
59 AVENUE MAJERE
78170 LA CELLE ST CLOUD
01 39 69 89 36 - jean.lenoir@free.fr
canards-sauvages.free.fr

CLUB AIR DE FAMILLE
CHEZ M LALOE
43 RUE PERIERE 78100 ST GERMAIN EN LAYE
01 40 37 41 19

ECOLE FRANCOISE DE PARAMOTEUR
6 RUE DE LA CAYE
78050 GAILLON SUR MONTCOINT
06 07 67 12 21

ASS. PLUMAIR
103 AVENUE POCH
78700 COMPIEGNE STE HONORINE
06 74 65 20 67

A-C LES AILES D'EURE ET LOIRE
8 RUE IGOR STRAVINSKY
CHEZ MONSIEUR BRIFAUD MICHEL
78280 GUYANCOURT

D'YVES AIR PUB
7 ROUTE NATIONALE 14 95420 LA CHAPELLE
EN VEXIN 06 07 24 84 80

EDLE 91
C/O M. LABBE - ASS. SPORT CECELEC
9 RUE AMPERE 91345 MASSY CEDEX

LIBELLULE 91
CHEZ MONSIEUR RENAUD MICHEL
56 AVENUE DE TUNIS
94190 ST MAUR DES FOSSES 01 42 83 57 83

LES COPRINS D'ECOLE
107 CHEMIN DU GUETTE LIEVRE
91580 AUBREY SAINT GEORGES 01 60 80 34 38

AIR'L
37 RUE DE L'EGALITE
91590 D'HUISON LONGUEVILLE
01 64 57 64 98 - air-um@wanadoo.fr

ECOLE FRANCOISE DE PARAMOTEUR
6 AVENUE DU GENERAL LEDLER
91580 ETRECHY 01 60 80 42 42

VOL D'ORSEAU
3 ALLEE DES POMMIERS A FLEURS
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE 01 69 04 90 67

GAUVROCHE AVIATION
34 RUE DES RESERVOIRS
91440 BURES SUR YVETTE 01 69 28 18 71

PISTOULE DE BEAUCOURT
6 RUE DE PITHIVIER 91670 ANGERVILLE
01 64 95 22 15

AÉRO-CLUB DES CHEMINOTS
AÉRODROME D'ETAMPES MOESIR
91690 GUILLERVAL 01 60 80 99 57
ac-cheminots@wanadoo.fr
http://perso.wanadoo.fr/ac-cheminots

SURESN'AIR
18 RUE LOCARNO 92150 SURESNES
06 03 01 25 79

AÉRO-CLUB DES ULMISTES P.T.T.
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
95340 BERNES SUR OISE 01 39 37 94 01

AC NATIONAL PERSONNEL INDUSTRIE GAZIERE
8 RUE DE ROSNY-BP 629-93104 MONTREUIL CX
01 49 20 94 09
jean.noury@aneg.org - www.aneg.org

ABC PARAMOTEUR
4 RUE SAINT JUST 94110 ARCHEL
01 49 69 06 85

LORYZON
2 ALLEE LOUIS DAUBENTON
94420 LE PLESSIS TREVILLE 06 09 13 01 22
lloz@wanadoo.fr

AÉRO-CLUB DU VAL D'OISE
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
HANGAR 25 95340 BERNES SUR OISE
06 82 91 23 57

VEXIN VOL LIBRE
SYLVAIN SCANNAGATTI
8 BIS RUE PASTEUR 95300 PONTOISE
06 07 79 58 98

LES AILES DE PERSAN
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
95340 PERSAN
06 07 89 25 57 - andri.legage@free.fr

LES SEPT AILES
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
95340 BERNES SUR OISE 06 05 25 84 12

TAGAZOU
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
BATIMENT 12 95340 BERNES SUR OISE
06 07 47 08 73

ULM-LOISIR
C/O M. LAURENT JEAN-PAUL
4 RUE JEANNE D'ARC 95120 ERMONT
01 34 14 01 38 - j.laurent@wanadoo.fr

LES RANDONNEURS DU CIEL
CHEZ M. DHONDT RENE 7 ALLEE PAUL DUKAS
95820 BRUYERES SUR OISE 06 12 03 23 45
lesrandonneursduciel@free.fr
http://lesrandonneursduciel.free.fr

AÉROCLUB UNIVERSITAIRE DE PICARDIE
AÉRODROME DE PERSAN BEAUMONT
95340 BERNES SUR OISE 01 30 71 63 28

Languedoc-Roussillon

11-30-34-48-66



Pdt: JOEL CASTELLA
2, chemin de la Gargue 34370 CREISSAN
04 67 83 80 04 06 95 03 44 88
comiteregional@wanadoo.fr

ULMISTES LAURAGAIS MEDITERRANEENS
MAIRIE - 4 RUE DE LA MAIRIE
11410 BARAIGNE - ulm.lauragais@free.fr

ULM CLUB BLANQUETTE DE LIMOUX
CAFE DU COMMERCE
11 PLACE DE LA REPUBLIQUE 11300 LIMOUX
04 68 31 04 00

AÉRO CLUB NARBONNE
ROUTE D'ARMISSAN - AÉRODROME
11100 NARBONNE
04 68 32 10 13 - michel.gauthier@wanadoo.fr

AVIATION ARGELIERS MINERVOIS
CH DE SERVICE BIEZ-ARGELIERS
11120 ARGELIERS

ULM CLUB CHAURIEN
ROUTE DU MAS STES PUELLES
CHEZ AÉROCLUB JEAN DODDES
11400 CASTELNAUDARY

AÉRO CLUB JEAN DODDES
AÉRODROME ROUTE DU MAS SAINTES PUELLES
11400 CASTELNAUDARY
04 68 23 10 50 - ac.jdd@free.fr
http://jean.doddes.free.fr

ALPHEA ULM
C/O M. HEDOUACHE RAMAO
PLACE DE LA REVOLUTION 30840 MEYNES
04 66 57 62 22

CLUB ULM MEDITERRANEE
A.D. DE COURBESSAC 30000 NIMES
06 10 31 85 21

AÉROCLUB DES CHAUVES SOURIS
AÉRODROME DE NIMES COURBESSAC
HANGAR N° 15 30000 NIMES

ULM CLUB GRAND COMBIEN
C/O M. GILBERT TOURNARE
LE PETIT NICE / 5 CITE DES PEUPLIERS
30020 LA VERNAREDE

LES AILES NIMAISES
AÉRODROME DE NIMES COURBESSAC
HANGAR N° ROUTE D'AVIGNON
30000 NIMES 04 66 84 34 90

AÉRO MULTI SERVICES
PLATE FORME DE SAUVIAN 34410 SAUVIAN
06 11 29 43 43AS

PEISSE D'OC
CHEMIN DU COULAZOU / LIEU-DIT LA PLAINE
34570 PIGNAN 06 05 62 38 88

LES AILES MONTPELLIERAIRES
AÉRODROME DE CANDILLARGUES
34130 CANDILLARGUES
04 67 12 07 75

AÉRO MULTI SERVICES
C/O M. GERARD LANDRI
LA COUPOLE 34350 VENDRES
06 11 29 43 43

AMP
C/O M. RAYMOND HILD
AÉRODROME DE CANDILLARGUES
34130 CANDILLARGUES

ULM DEVELOPPEMENT
L'ESTAGNOL
34570 ST PAUL ET VALMALLE
06 81 58 90 60

Languedoc
(N) 11-30-34-48-66

PELICAN AIR CLUB ULM
ROUTE DE CAZEDARNES
34620 PUISSEGUIER
04.67.93.87.89

LE PELICAN DU LIROU
BASE ULM - ROUTE DE CAZEDARNES
34620 PUISSEGUIER

CLUB ULM SAINT DREZERY
DEPARTEMENTALE 21 ROUTE DE MONTAUD
34160 ST DREZERY 06.20.89.32.53

AEROCUB DE LA LOZERE
AERODROME DE MENDE BRENOUX
BP 117 48003 MENDE 04.66.66.39.50

ULM AIR ROUSSILLON
CAMP MAJOU
66550 CORNELLIA LA RIVIERE
04.68.57.18.26 ulm-r1@wanadoo.fr

ULM LOKSIRS 66
C/O M. MOTSCH
5 RUE EMMAUEL CHARRIER
66750 SAINT-CYPRIEN 04.68.21.09.55

AGLY CLUB ULM
3 RUE DE VERDUN
66220 SAINT PAUL DE FENOUILLET
04.68.59.08.81

AERO SERVICE LITTORAL
ROUTE DE STE MARIE
BASE ULM 66440 TORREILLES
04.68.28.13.73 aero.servicelclub-internet.fr
WWW.VOL-TORREILLES.COM

ICARE ET LES AUTRES
CAMP MAJOU BASE ULM
66550 CORNELLIA LA RIVIERE
04.68.57.18.26

SENSATION AILES
BASE ULM DE TORREILLES ROUTE DE STE MARIE - D11 34440 TORREILLES
06.62.06.81.30

SUD AIR PYRENEES
LIEU-DIT COLOMBINE GROSSE
66490 ST JEAN PLA DE CORTS
06.80.08.42.35

Limousin

19-23-87



Pt. André PHALIPPOU
5, rue Louis Chadourne 87170 ISLE
05-55-01-32-48 amecolier@wanadoo.fr

AERO-CLUB EGLETONNAIS
AERODROME DE LA BOLE 19000 EGLETONS
05.55.93.09.50 aeroclub.egletons@wanadoo.fr

CORREZE VOL LIBRE
RUE DOUNAIS 19400 ARGENTAT
05.58.28.86.45 clubvolivre@wanadoo.fr
www.volivre-correze.com

AEROCUB D'USSEL-THALAMY
AERODROME D'USSEL-THALAMY
19000 USSEL 06.95.72.18.57
usselclub@aol.com
members.aol.com/usselclub

ASS. AERONAUTIQUE DE LAGLEYGOLLE
19 RUE DE L'INDUSTRIE
19360 MALEMORT SUR CORREZE
06.80.34.87.88 ogicac.bernard@wanadoo.fr

AQUA AILE
AERODROME DE BRIVE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
05.55.23.24.45 jean.marc.magen@wanadoo.fr
http://www.aquaaile.net

U.L.M. 23
AERODROME DE GUERET ST LAURENT
23000 GUERET 05.55.81.92.54

CLUB PLYRESSON AIR LOISIRS
MAIRIE 23000 ST MAURICE LA SOUTERNAINE
05.55.82.18.58 a.kennel@wanadoo.fr

CLUB ULM DES MONTS DE BLOND
MAIRIE DE BLOND 23 RUE BARRES
87300 BELLAC 05.55.83.20

GIRO CLUB LIMOUSIN
5 RUE LOUIS CHADOURNE 87170 ISLE
05.55.01.32.48 philip.dedest@free.fr

LA POUZE - ADVENTURE LIMOUSIN
306 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES
06.80.10.36.43 michel.brieu@limouzik.com

ULM CLUB DES DEUX BRIANÇES
L AGE 87380 ST GERMAIN LES BELLES
05.55.71.22.42 ulmclub@wanadoo.fr

Lorraine

54-55-57-88



Pt. Nathalie MICHEL
95, rue des Frères Friant 57260 DIEULOUZE
06-16-99-73-30 nathalie.michelmarc@free.fr

CLUB ULM SPORTS LOKSIR
BASE DE CHAMBLEY BP 3
54890 CHAMBLEY BUSSIERES
06.86.93.01.60 mppremy@aol.com
HTTP://ULMCHAMBLEY.FREE.FR

AERO-CLUB DE LA MONTAGNE
97 RUE MAIL OUDINOT 54000 NANCY
03.83.34.42.58

ULM CLUB DU GRAND COURONNE
MAIRIE 54000 EULMONT 03.83.20.14.12

GRUPPE OMNISPORT DE LA CRIAM
85 RUE DE METZ 54000 NANCY

AERO-CLUB DE L'EST
AERODROME BP 54 - 54510 TOMBLAINE
03.83.29.34.58 jac.narry@free.fr

VOL A VUE
PLATE FORME ULM - ROUTE DE BEZANGE
54070 HOEVILLE 03.83.31.72.07

PKRAFLY
14 RUE DU CHEMIN BLANC
54000 NANCY 03.83.96.57.46

VOL ET AVENTURE
23 AVENUE PAUL DEROULEDE
54525 LAXOU 06.74.83.86.07

ULM CLUB DE PONT SAINT VINCENT
PLATEAU SAINTE BARBE - 8 P N 7
54550 PONT ST VINCENT
03.83.26.70.28 philippe.bar@free.fr

FECON LOISEAU
7 PLACE LUCETTE DITSCH
54990 XEUILLEY 06.16.30.76.33
fecon.loiseau@laposte.net
WWW.FECON-ULM.COM

ULM CLUB DE MARVILLE
BASE AERENNE DE MARVILLE
55600 MARVILLE 03.82.26.53.30

CLUB ULM MAURICE CLEMENT
5 ROUTE NATIONALE 55200 SPINCOURT
03.29.85.91.37

CIRBUS AIR EVASION
8 P 20141 - 55200 COMMERCY
03.29.91.58.36 cirbusair@wanadoo.fr
http://cirbusair@wanadoo.fr

ULM CLUB DE STENAY
C/O M. MICHEL TRICHOT
AVENUE DES TILLEULS 55700 STENAY

CLUB ULM DE BAR-LE-DUC EXTREME
31 RUE HAUTE DE VEEL 55000 FRANS-VEEL
03.29.45.15.60

AERO CLUB ROBERT THIERY
AERODROME DE ROZELIER
55100 VERDUN 03.29.86.77.02
ACRT.FREE.FR

CLUB ULM FOLSCHVILLER
317 RUE DE LA FORET 57385 LAUDREFFANG
03.87.96.76.04

CLUB ULM L'ORSEAU BLANC
C/O M. GEISLER AXEL 29 RUE KALHAUSEN
57452 ACHEN 03.87.02.01.67

CLUB ULM LES 3 FRONTIERES
MAIRIE 57330 ZOUFTGEN
03.82.56.40.22

LES PIAFS DU SAULNOIS
8 RUE DE LA SEILLE 57260 LINDRE BASSE
03.87.86.96.74 06.20.32.78.36

AEROCUB DU SAULNOIS
MAIRIE 57170 FRESNES EN SAULNOIS

LORAINA
AERODROME 57970 YUTZ 03.82.56.63.71

AERO PLAINE
7 RUE LORRAINE 57339 KAMPEN
06.81.48.41.03 info@aeroplaine.com
www.aeroplaine.com

GRAND AIR
18 RUE DU FORT 57970 BASSE HAM
03.82.56.49.97 www.grandair.fr

BAMBI AIR CLUB
BP 10186 - 57505 ST AVOLD CEDEX
03.87.81.08.59 daniel.christophe@wanadoo.fr

SKY BIRDS TEAM SARREBOURG ULM
AERODROME DE SARREBOURG-BUHL
57400 BULH LORRAINE 06.84.42.13.11
skubirds@free.fr www.sarre-um-diffusion.fr

CROSS-AIR
CAFE "CHEZ CLAUDE" 25 GRAND RUE
57060 FREYBOUSSE

MOSAILES PARAFENTE
51 RUE DE LA GARE 57330 ZOUFTGEN
06.61.20.22.03 info@mosailes.com
WWW.MOSAILES.COM

CLUB CONSTRUCTION AMATEUR
DE LA REGION SARREBOURG
20 GRAND RUE 57035 LUXHEIM
03.87.07.70.74
constructeurs-amateurs-sarreb@wanadoo.fr
http://perso.wanadoo.fr/aviation.amateurs/

VAL-ULM
J-M MOUGENOT 86 RUE DU DEVAL
89340 LE VAL D'AJOUL 03.29.30.60.55
jmarie.mougenc@wanadoo.fr

AERO-CLUB VOSGIEN
160 ROUTE DE L'AVIATION
AERODROME D'EPINAL 89000 DOGNEVILLE
03.29.31.97.74 aeroclub.vosgien@wanadoo.fr

LES OISEAUX SAUVAGES ULM
L'AERODROME DE NEUFCHATEAU-ROUCEUX
BP 202 - 88008 NEUFCHATEAU CEDEX

AIR LOISIR EPINAL
RUE DE LA LIBERATION 88510 ELOYES
03.29.32.36.92

LES AILES DE LA PLAINE DES VOSGES
7 ROUTE DE MIRECOURT 88000 VROUVILLE
03.29.37.35.47

Midi-Pyrénées

09-12-31-46-65-81-82



Pt. Michel MARQUE
8, Impasse de la Vigne 31320 AUZEVILLE
05-81-73-12-45 06-70-70-08-10
michelmarque21@yahoo.fr

PARTAG AIR
BASE ULM DE LA PLANE 09000 THOYE D'ARIEGE
06.88.50.60.85

CLUB ULM DU PAYS D'OLMES
BONREPAYS 09000 REGAT 05.61.01.27.83

VOL A VOILE PYRENEES
AERODROME D'ANTICHAN
09190 SAINT LIZIER 05.61.04.84.15

4A - ASS. AVEYRONNAISE D'AMATEURS D'AERONAUTIQUE
AEROPORT RODEZ MARCOLLAC
ROUTE DE DECAZEVILLE
12330 SALLES LA SOURCE 05.65.42.31.84

CLUB ULM DU ROUERGUE
HOTEL DU LEVANT 12220 MONT BAZENS
05.65.63.72.13

GRUPPEMENT AVEYRONNAIS DES PILOTES ULM
LA DEVEZE D'AUBIGNAC 12340 BOZOULS

05.65.48.36.52 jcl.gapulin@wanadoo.fr
http://gapulin.free.fr

CLUB ULM A.A.E.R.O. SAINTE CROIX
MAIRIE SAINTE CROIX 12260 STE CROIX
05.65.81.87.18 marie-josée.riard@wanadoo.fr

AERO-CLUB DU ROUERGUE
C-O M. JEAN-DAVID ROMAN - TOULONJAC
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
05.65.45.28.54

LES AILES DU CARLADEZ
CHEZ M. VEYRES JEAN CLAUDE
BROMME 12600 MUR DE BARREZ
05.65.66.08.74

ULM MILLAU GRANDS CAUSSES
36 RUE DU GRAND MOULIN
12030 LA CAVALERIE

CLUB ULM DE MILLAU
C-O M. GILBERT SINDO 11 CAMP REDON
12520 COMPEYRE 05.66.59.40.53
gilbert.sindo@millau-um.com www.millau-um.com

AERO CLUB DU SEGALA
AERODROME DU CAUCART
12120 CASSAGNES BEGONHES 05.65.46.75.26

CLUB DES AILES LIGERES MURETAINES
ZONE ULM AERODROME MURET-LHERM
31600 MURET 05.62.23.03.43

LES AILES FOUSSETTOISES
LA PRAIRIE 31430 FOUSSET

A-C TOULOUSE MIDI PYRENEES
34 AVENUE JEAN RENE LAGASSE
31130 BALMA 05.62.47.91.60

AERO CLUB LES AILES TOULOUSAINES
42 AV JEAN RENE LAGASSE 31130 BALMA
05.62.16.29.92 ailes.toulousaines@free.fr
ailes.toulousaines.free.fr

TOULOUSE PARAMOTEUR
TOUSQUERATS 31450 ESPRANES
06.61.77.31.21 marc.heury@free.fr

AEROPUM
CENTRE CULTUREL AEROSPATIAL MATRA AIR
316 ROUTE DE BAYORNE BP N 2
31631 TOULOUSE CEDEX 9 - 05.61.15.12.12

ADAM'S PASSION AILES
10 IMPASSE ESTAUINE 31200 TOULOUSE
05.62.06.18.06

FK FLAMES FLYING SCHOOL-INOY AIR SARL
AERODROME DE MURET 31600 MURET
05.61.51.03.24 info@fkplanes.com
www.fkplanes.com

AEROCUB LEONARD DE VINCI
ZONE ULM AERODROME 31600 MURET
06.13.30.07.33

GYRO CLUB TOULOUSE BOIS DE LA PIERRE
LE BOIS DE LA PIERRE 31390 CARBOINE
05.61.87.04.22

ASS. VELIVOLE ET AERONAUTIQUE
AERODROME 31570 BOURIS ST BERNARD
05.61.83.77.72
avh@wanadoo.fr http://avh.free.fr

ULM CLUB AIR LOMAGNE
AV DE LA GARE 32700 LECTOURE 05.62.68.70.49

ULM CLUB ARMAGNAC
ESTANG 32240 ESTANG 06.74.40.34.27
patrick.pradere@wanadoo.fr http://ulm-gers.com

ULM CLUB ALBATROS
AERODROME AUCH LAMOTHE
32000 AUCH 06.81.30.88.16

GYRO-CLUB GASCON
AUBIET - ROUTE DE NOUGAROLET
32270 AUBIET 05.62.05.92.32

AERO CLUB BRETAGNE D'ARMAGNAC
AERODROME DE BRETAGNE D'ARMAGNAC
32800 BRETAGNE D'ARMAGNAC
05.62.09.95.93

SURVOL GASCOGNE
AERODROME DE CONDOM
VALENCE-BAISE 32100 CONDOM
05.62.28.30.02 gilles.germain@wanadoo.fr

AERO CLUB DE GOUX
MAIRIE 32400 GOUX

AERO-CLUB DU BAS ARMAGNAC
AERODROME 32110 NOGARO
05.62.08.80.82 info@aeromogaro.com
www.aeromogaro.com

AIR CLUB 32
MAIRIE-PLACE DE LA MAIRIE 32280 ST CLAR
05.62.66.31.17 - 06.84.19.53.34
gaurant@wanadoo.fr

ULM CLUB LOTIS
MAIRIE DE LABASTIDE-MURAT
LEBLANC GRAND RUE
46240 LABASTIDE-MURAT 05.65.21.10.85

CLUB ULM VAL D'ADOUR
LARRIEULE 65700 LARRIEULE 05.62.96.32.79
clicval@wanadoo.fr

BIGORRE ULM
CHEZ M. RICHARD SUSIMI
25 RUE SAINT ANDRE 65500 MARSAC
05.62.21.21.21 rsl65@aol.com

AN AIR
MAIRIE D'ANERES 65150 ANERES
05.62.39.72.49

AEROCUB DE LA RIVIERE BASSE
AERODROME DE CAMPBACH
65700 MAUBOURGUET

ASS. TARNaise U.L.M.
LES BOULES 81500 CABANES 05.63.42.03.81

CLUB ULM ST LIEUX-LES-LAVOUR
VOIE COMMUNALE N° 2
81500 ST LIEUX LES LAVOUR 05.63.41.63.22
club.ulm.st.lieux@free.fr
HTTP://CLUB.ULM.ST.LIEUX.FREE.FR

ULM ST MARTIN
MAIRIE DE MONTANS 81600 MONTANS
05.63.44.17

CLUB ULM GYRO MONTAGNE NOIRE
LES PLAINES
81290 ST AFFRIQUE LES MONTAGNES
05.63.71.23.41

ULM DECOUVERTE
C/O M. SAMIR ELARI
AERODROME DE GRAULHET
81300 GRAULHET 05.63.42.16.30

CLUB ULM DE CASTELVERT
81100 LOMBES 05.63.55.12.57 - 06.19.09.36.24
bernard81@orange.net www.castelvert.com

GRAULHET ULM
HANGAR ULM AERODROME DU SALES
81300 GRAULHET 05.63.58.30.70

DELTA CLUB 82
C/O M. PIERRE CHIRAC 22 RUE LAKANAL
82000 MONTAUDAN 05.63.03.52.91

CLUB ULM MOYENNE GARONNE
CAMOUJAN 82400 POMMEYEC 05.63.39.06.84

ULM LABASTIDE SAINT PIERRE
MAIRIE 82370 LABASTIDE ST PIERRE
05.63.38.17.39 mauriel@labastide-st-pierre.fr

LES MOUSQUETAIRES DE LOMAGNE
MAIRIE DE MAUREC 82500 MAUREC
05.61.85.00.25

CLUB ULM DE DUNES GRAND CAMP
LOT SANCET HEUT - BP 3 - 82340 DUNES
05.63.39.64.03

AILES TAIN ET GARONNE
LE GUILLE 82220 MONCLAR DE QUERCY
05.63.30.32.24

ULM 83
4660 ROUTE DE LAGARDE 82000 MONTAUDAN
06.75.72.25.52 ulm83@volia.fr
ULM83@volia.fr

CSA DU CAMP DE CAYLUS
GROUPEMENT DU CAMP DE CAYLUS
82160 CAYLUS 05.63.24.66.10
jean-paul.toulou@wanadoo.fr

ULM MIDI QUERCY
MAIRIE 82800 NEGREPELISSE

Nord Pas-de-Calais

59-62



Pdt: Jean-Marie MONKA
Aérodrome de Vitry en Artois
62117 BRÉBIÈRES 06-99-44-09-05
monka.jeanmarie@yahoo.fr

CLUB ULM LES CIGOGNES
AÉRO-CLUB ULM LES CIGOGNES
CHEMIN DES LIMITES 59122 LES MOÏRES
06.34.12.71.83

DELTA NORD
MAIRIE D'HERLIES 59134 HERLIES
http://hazebroucq.free.fr/nouveaux/index.htm

ULM CLUB EVASION
AERODROME DE LA SALMAISNE
59500 ELESME 03.27.61.11.13

ASPTT VALENCIENNES
34 TER RUE DE LA LONGUE CHASSE
59000 VALENCIENNES 03.27.48.77.11

CLUB ULM NORD PARAMOTEUR
MAIRIE RUE DES ÉCOLES 14
59530 VILLERS POL 03.27.35.91.42

AÉROCLUB BREGUET ULM
CMS MAIRIE DE DOUAI 59500 DOUAI

ADVENTURE PARAMOTEUR
6 RUE DE LA BRIQUETERIE
59050 SAINT ANDRÉ LEZ LILLE
06.32.21.68.69 anparamoteur@hotmail.com

UNION AÉRIENNE LILLE ROUBAIX TOURCOING
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
AERODROME LILLE MARCO
59010 BONDUES 03.20.72.40.98
secretariat@unil@wanadoo.fr WWW.UNIL.ORG

AÉRO-CLUB DE SAINT-OMER
PLATEAU DES BRUYERES BP 7
62219 LONGUE NESSE 03.21.38.25.43
acsto@free.fr HTTP://ACSTO.FREE.FR

ALTIMAGE
9 AVENUE DES ATRIÈRES 82000 ARRAS
03.21.34.32.42

ALTITUDE PARAMOTEUR
MAIRIE 62410 BENFONTAINE
03.21.40.30.08

ULM CLUB D'ARRAS
AERODROME D'ARRAS 62223 ROCLINCOURT
03.21.59.21.89

AÉRO CLUB STEFAN EMILE
AERODROME DE VITRY EN ARTOIS
62117 BRÉBIÈRES 06.99.44.09.05

ASS. DES PILOTES DE BOULOGNE
1200 RUE DU BOKS DES SAPINS
62180 HANG DU FLIERS 03.21.84.27.60

AÉROCLUB DE FREVENT
MAIRIE 62270 FREVENT 03.21.41.03.19

AÉRO ULM BERCK
RUE ST JOSSE-840 AERODROME DE BERCK
62600 BERCK SUR MER 06.80.54.75.14

AÉRO NORD ULM
MONSIEUR BASTIEN FREDERIC
22 RUE DES TROCHANTS
62940 LORGIES 03.21.65.50.83 nordulm@free.fr

BASE ULTRA LÉGERE
DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE
RUE DE L'EUROPE
62127 MAGNICOURT EN COMTE
03.21.41.27.55 ulmval-haut@wanadoo.fr
www.baseul.com

ULM SPEEDWING ARTOIS AVIATION
AERODROME DE VITRY EN ARTOIS
RN 60 - 62117 BRÉBIÈRES

SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLÉE
DE LA LAWE
RUE DE L'EUROPE
62127 MAGNICOURT EN COMTE
03.21.41.27.55
syndicmixte@hval@wanadoo.fr
www.baseul.com

Pays de la Loire

44-49-53-72-85



Pdt: Jean-Yves ROBERT
14, rue de Champagne 44700 ORVAULT
02-40-40-09-79 06-80-29-29-74
robert.jean-yves@neuf.fr

AÉRO-CLUB DE LA PLANCHE
LES FOSSES BLANCHES 44140 LA PLANCHE

ULM CÔTE DE JADE
PRAIRIE DE LA GRANDVILLE

44250 SAINT BRIEVE LES PINS
02.40.39.05.65
jeanmichel.decazes.tv@canal-plus.com

CLUB DES SANS BORNE
LES CHAMPS NEUFS 44320 FROSSAY
02.40.64.18.67

SOCIÉTÉ RANDKAR
C/O M. ERIC LASKAR
CANAL DE LA MARTINIERE 44320 FROSSAY
02.40.64.21.66

CLUB DES MEZ AU VENT
METALLERIE JACQUES CHAPELET
Z A L'ERETTE 44810 HERIC 02.40.40.09.79
robert.jean-yves@neuf.fr

ULM CLUB DE L'OUEST
LA PIARDIERE 44620 PLESSÉ
02.40.51.81.79

ULM LOISIRS DE LA MEE
MAIRIE 44110 CHATEAUBRIANT

L'AIRE-ZEN 44 - AERODROME MONTEIR
44600 SAINT-NAZAIRE 06.60.71.11.85

ULTRA-LÉGERS CHOLETAIS
AERODROME ROLAND GARROS
49300 CHOLET

PL U.M. ANGEVINS
C/O M. EUGÈNE GNIWEK
11 RUE DU VIEUX BOURG
49320 ST JEAN DES MAUVRETS

ULM CLUB DES 4 VILLAGES
CHEZ MONSIEUR SERGE ROUSSELOT
LA GARDE 49320 COUTURES 02.41.57.91.11

SAUMUR AIR MOUSTIQUES
C/O M. IVAN AUREL 44 RUE DES ARÈNES
49400 SAUMUR

ASS. SPORTIVE DE VOL A VOILE D'ANGERS
AÉROPORT D'ANGERS MARCE
49140 MARCE 02.41.33.50.62

AIR PAPILLON
LE COUDRAY 49220 BRAIN SUR LONGUEUE
02.41.61.45.05

ADVENTURAS PELICANO
LA COCHINIÈRE AERODROME DES SAULNERIES
49420 POULANCE 06.98.32.85.00

ST MAC AIR ULM
3 RUE DES DOUVES
49700 LES VERCHERS SUR LAYON
02.41.59.26.25

MAYENNE ULM
LES ECOTAYS 53440 ARON 02.43.04.23.67

CENTRE ULM MARESE
C/O M. MARC LEROUX 28 RUE DES CHALETES
53000 LAYAL 02.43.68.74.44

PEGASE ULM
LA VILLE MINE
53170 LA BAZOUGE DE CHEMERE
02.43.90.36.31

ESPACE CLUB ULM LAVAL
AÉROPORT DE LAVAL - BEAUSOLEIL
53200 ENTRAMMES 02.43.53.25.13

CLUB OLYMPIQUE DE FONTLEUE
SECTION ULM 10 AVENUE PIERRE PIFFAULT
72100 LE MANS

ULM CLUB DU SAONNOIS
LA MOTTE 72600 COMMERVEIL
02.43.33.44.68

CLUB ALPES MAN S AILES
MAIRIE 72170 PIACE

ULM LUCONNAIS
7 RUE DENIS PAPIN 85400 LUCON

AIR 3 AXES
AERODROME LES AJONCS
85000 LA ROCHE SUR YON
06.82.06.62.02 faxconier@unil@wanadoo.fr

AIR VENDEE LOISIRS
LA TOUCHE 85120 BREUIL BARRET
02.51.87.42.87 carreau@unil@wanadoo.fr

ATLANTIC PARAMOTEUR
AERODROME 85000 ST GEORGES DE MONTAIGU
06.84.39.88.73 www.atlantic-paramoteur.com

AÉRO CLUB DE MONTAIGU
AERODROME DE MONTAIGU SAINT GEORGES
LES LANDES DE CORPRAIS
85600 ST GEORGES DE MONTAIGU
06.12.25.02.06

Picardie

02-60-80



Pdt: Eric LEFEBVRE
22, avenue Henri Barbusse 80330 LONGEAU
06.15.36.89.00
air.flash@wanadoo.fr



ULM AIR PICARDIE
22 BIS RUE DES ŒUVRES DE CHIRE
80300 CHAUMY 03.23.52.11.15

CLUB PLAISIR ULM DE PICARDIE
BAR DE L'AERODROME - ROUTE NATIONALE
02590 ROUPY 03.23.68.18.55

TEAM 03
DOMAINE DHUZY 03230 SERCHES
03.23.72.40.37

CLUB ULM CASTELLOIS
AERODROME DU CHAMP CADET
02400 CHATEAU THIERRY
03.23.83.53.88

ULTRA LÉGER MOTORISÉ CLUB DE LAON
4 RUE D'ENFER 02000 PARGNY FLAIN

AÉRO CLUB DE THIERACHE
8 RUE DE RENNEVAL 02340 YSNEUX HOCQUET
03.23.21.29.47

CLUB ULM DE SAINT QUENTIN
ESPACE HENRI MATISSE
1 RUE THEOPHILE GAUTHIER
02100 SAINT-QUENTIN

AÉRO-CLUB DE LOEUILLY
MAIRIE 80100 LOEUILLY
06.14.44.32.74
fredulm@aol.com
www.acloeully.com

DIABLO ET SATANAS PARAMOTEUR
LE SOIALE 18 RUE DE LA DODANE
80000 AMIENS
06.32.14.08.76

LUCAIR AVIATION ULTRA-LÉGERE
AERODROME D'ABBEVILLE
80132 BUGNY ST MAILOU
03.22.24.36.59 lucair@wanadoo.fr
LUCAIR.COM

AÉRO CLUB DE PICARDIE
19 RUE ERNEST CAUVIN BP 0202
80000 AMIENS CEDEX
03.22.38.10.70
contact@aeroclub-picardie-amiens.com
www.aeroclub-picardie-amiens.com

AIR FLASH
AERODROME AMIENS-GLISY
80440 GLISY 03.22.47.53.58
air.flash@wanadoo.fr
WWW.ULM-AIRFLASH.COM

LE CIEL PICARD
AÉROPORT D'ABBEVILLE
80132 BUGNY ST MAILOU

LES CHIFFONS VOLANTS
AERODROME DE MONTDIDER
80600 MONTDIDER
03.22.78.18.50



**Ce sigle signifie
que le Club désigné
a reçu le label/école
par la FFPLUM**

Poitou-Charentes

16-17-79-86



Pierre-Henri LOPEZ
L'Étable 79260 ROMANS
05-49-28-19-29 06-87-25-56-04
cormille.ulm@poitou-charentes@wanadoo.fr

DELTA CLUB CHARENTAIS
219 BIS ROUTE DE PARIS
16160 GOND PONTDREVE 05 49 69 38 90

AEROCUB D'ANGOULEME
AERODROME DE BRIE CHAMPNIERS
CDEX 189 16430 CHAMPNIERS
05 45 69 88 22

AERO CLUB DE LA PIERRE LEVEE
MAIRIE 16720 ST MEME LES CARRIÈRES
05 45 31 97 11

ULM CLUB MONTMORELIER
C/O M. RIPAUD ALEXANDRE CHABREUILLE
16190 COURGEAC 05 45 60 21 94

GYRO CLUB ULM CHARENTAIS
LE BREUIL 16230 ST CIER SUR BONNEFURE
05 45 29 22 63 bellanger.jo@free.fr

CHARENTE ULM
LES CHARENTAIS 16140 VILLEJEU
05 45 21 20 61

AERO FOCUS
1 ROUTE DE CIRE 17870 BREUIL MAGNE
05 46 34 40 35 guy.bourras@wanadoo.fr
www.aero-focus.org

CLUB ULM OLERONNAIS
MAISON DES ASSOCIATIONS
89 RUE DES SPORTS
17190 ST GEORGES D'OLERON 05 46 76 84 12

LES AILES DE LA VOIE ROMAINE
MAIRIE 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
05 46 58 25 82

CLUB ULM LES FOUS DE BASSAN
BASE ULM 17000 DORME ECLUSE
05 11 57 09 28

PARAMOTEUR POITOU-CHARENTES
2 RUE DES PUITS - VILLENEUVE
17520 ST AGNIANT 06 22 18 04 85
aladine@wanadoo.fr
www.paramoteur-poitou-charentes.com

LES POTES EN CIEL
2 RUE DES PUITS - VILLENEUVE
17520 ST AGNIANT aladine@wanadoo.fr

AERO-CLUB CHARENTAIS
AERODROME ROCHEFORT-SAINT AGNIANT
BP 00015 - 17301 ROCHEFORT CEDEX
05 46 83 03 03 16 accharentais@free.fr

ASS. DES PILOTES ULTRA-LEGERS
LE PIF LUNEAU
BASE ULM 79210 USSEAU 05 49 04 93 14
apilul@free.fr www.apilul.fr.st

AERO-CLUB DU PLATEAU MELLOIS
4 PLACE DU MARCHÉ 79500 MELLE
05 76 73 45 82
ulm@melles.com www.ulm-poitou-charentes.fr/pageclubs/chenaychenay.html

CLUB ULM NIORT
AERODROME NIORT SOUCHE
AVENUE DE LIMOGES 79000 NIORT
06 71 68 65 38 bernard@ulm@free.fr

ASS. MODELISTE ET AERONAUTIQUE DE GATINE
MAISON POUR TOUS 9 RUE PAUL GELE
78200 CHATILLON SUR THOUET
05 49 64 23 58

CHAT'AIRES ULM
AERODROME DE CHATELLERAULT
86100 CHATELLERAULT 05 49 21 11 15

PIU L.P.
LA PIERRE SOUPEZE
ROUTE D'ARCHAMBAULT
86500 MONTMORILLON 05 49 91 56 00

O.P.A.L.
23 RUE DE LA TIBAUDERIE 86170 AVANTON
05 49 51 56 92

CLUB ULM DE BRIDE Y COHEN
RUE MEMOR. 86100 COULHES 05 49 70 48

PIU L.S.S.
MAIRIE DE POUANCY
86120 LES TROIS MOUTIERS 06 08 17 97 73

CHENEVALES ULM
LE GRAND COUSSEC
86430 CHENEVELLES
05 49 19 44 29

P.A.C.A.

04-05-06-13-83-84



Jean-Pierre GRENE
16, la Nette - 806, route d'Antibes
06410 BIOT
06 71 30 07 44 - 06 31 29 76 88
j-p.grene@wanadoo.fr

DELTA PROVENCE
SAINT PANCRAE 04700 GRAISON
04 92 79 81 31

ASS. VELYOLE DE SEYNE
LES AUCHES - MAIRIE 04140 SEYNE
04 92 35 25 13 richard.ren@wanadoo.fr
assoc.wanadoo.fr/ansa

AEROPITEK
MOULIN DE ROUSINE 05130 TALLARD

ULM LIGHT SYSTEM
AERODROME - AERODROME DE GAP TALLARD
05130 TALLARD 04 92 54 14 15
ulm@light-system.com www.light-system.com

ASS. AERONAUTIQUE D'ASP
AERODROME DU CHEVALET
05140 ASPRES SUR BUËCH 04 92 58 61 22

FL'AIR ULM
AERODROME GAP TALLARD
05130 TALLARD 04 92 54 04 72
www.flairulm.com

ASS. CEUZE SPORT NATURE
MONTÉE DES GUERINS 05130 SAGUVER
04 92 57 97 21

BLEU ALPIN
AERODROME DU CHEVALET
05140 ASPRES SUR BUËCH
04 92 57 59 40 bleu.alpin@wanadoo.fr
www.bleu-alpin.com

ALTITUDE LIBERTÉ SARL
LA PEYROUSE 05000 CHATEAUVIEUX
altitude-liberte@wanadoo.fr

HYDRO AERO CONCEPT
7 BIS AVENUE DU DOCTEUR HOCHET
06180 JUAN LES PINS 04 93 87 05 11
pascal@hachet@free.fr www.hydro-ulm.com

PASSION COTE D'AZUR
RESIDENCE LE ROCHEMBEAU BAT A3
CHEMIN DU LAZARET
06230 VILLEFRANCHE SUR MER
06 12 48 64 29

ALPES D'AZUR ULM
ROUTE DEPARTEMENTALE N 5
LA PINÉE - CIPRIERES 06750 ANDON
04 93 60 73 20
alain.chalabre@free.fr www.ciprieres-ulm.com

AERO-CLUB NOSTRADAMUS
AERODROME DE SALON EYSIERES
13300 SALON DE PROVENCE 04 90 53 06 52

AEROCUB DES CHAUVES SOURIS
AERODROME DE NIMES COURBESSAC
HANGAR N° 15 30000 NIMES

SA AVIATION SERVICE
133 TRAVERSE DE PIE D'AUTRY
13190 ALLAUCH 06 07 99 69 21
saaviationservice@hotmail.fr

LES AILES VAROISES
1323 CHEMIN DE LA MOTTE
83300 DRAGONNAN
06 61 41 77 82 jean.babin@climstyle.com

SARL SAINT-JEAN - BASE ULM DE FREJUS
QUARTIER DE LA PLAINE 83370 ST AYGLUF
04 94 51 35 94

ULM FLYING SAFARI
BASE ULM QUARTIER DE LA PLAINE
83370 ST AYGLUF
06 60 05 49 91 contact@ulmflyingsafari.com
www.ulmflyingsafari.com

FLY AZUR
QUARTIER LE RIOLLET
83130 LA ROCHEBRUSSANNE
04 94 88 97 52

ORGANISATION SOCIALE DE LOSIRS
13 RUE GUYMERE 83150 BANDOUL
04 94 32 24 44

AEROCUB DE CAVALAIRE
PROMENADE DE LA MER
83240 CAVALAIRE SUR MER
04 94 64 06 28 aerocub.cavalair@free.fr

HAUTVAR ULM
CHEZ DANIEL DUHARD
988 CH DE LA TABLE RONDE 83610 LORGUES

VOL SAINT VICTOIRE
MAIRIE DE POURRIERES - PLACE JULES MICHEL
83910 POURRIERES 06 68 36 66 92
contact@vsi-ulm.com www.vsi-ulm.com

SECTION HANOY FLYING
DE L'AEROCUB DU VAR
AERODROME DE CUERS PIERREFEU
83190 CUERS
04 94 33 53 19 www.aeroclubduvar.com

GYRO CLUB COTE D'AZUR
AERODROME DE CUERS PIERREFEU
83190 CUERS

ASS. DES PILOTES DE VOL
AERODROME 83650 VINON SUR VERDON
06 10 01 11 73

AERO-KIT
31 VILLAGE DES ARTISANS 83310 COGOLIN
aero.kitclub@netnet.fr

VINON ULM
HOTEL DE VILLE 83300 VINON SUR VERDON
04 92 78 88 57 VINONULM@free.fr

ULM CLUB DU LUBERON
QUARTIER LA LISE COUSTELLET
84220 COUSTELLET
04 90 76 74 24

AVIATION LEGERE DU COMBAT VENAISIN
AERODROME DE CARPENTRAS
BOITE 4 - 84010 PERMES LES FONTAINES
04 90 67 06 11

FAN DE LUNE
LA LAUZE - ROUTE DE SUZETTE
84330 LE BARRIOUX
04 90 62 36 18

Rhône-Alpes

01-07-26-38-42-69-73-74



Louis COLLARDEAU
Palanchère - 38200 GILLONAY
04 74 20 42 08 - 06 70 04 88 63
louis.collardeau@armand.com

CENTRE ULM RHONE-ALPES
MAIRIE DE MOIRVAY
01390 ST ANDRE DE CORCY

AERO-CLUB DE BELLEGARDE-VALSERINE
AERODROME AVENUE SAINT EXUPERY
01200 BELLEGARDE 04 50 48 06 54
aeroclub.bellegarde@wanadoo.fr
www.aeroclub-bellegarde.asso.fr

ULM CLUB CROTTET
MAIRIE DE CROTTET 01290 CROTTET
03 85 21 59 99

HYDRO ULM CLUB LAVOURS
LIEU DIT SILLINS
MASSIGNIEU DE RIVES
01300 BELLEY 04 79 43 11 57
carton_r@free.fr

CLUB ULM LES TARTALASSES
AERODROME 67200 LANAS

ULM SAFARI
AERODROME D'AUBENAS
ARDECHE MERIDIONALE
07200 AUBENAS
04 75 25 23 82 info@ulm-safari.com
WWW.ULM-SAFARI.COM

CLUB ULM DU TRICASTIN
AERODROME DE PIERRELATTE
26100 PIERRELATTE
clubulmdutricastin@free.fr

LAGORCE CLUB ULM
667 CHEMIN DU CARACLET
07150 VALLON PONT D'ARC
06 84 84 99 58 juchatier1@aoi.com

AIRCAT
LES MOUCHETS - A TOULAUD
07130 ST PERAY
06 82 08 84 16 metcher.hel@wanadoo.fr

ULM ESPACE AERIEN
CHEMIN DE L'AERODROME
26200 MONTELMAR
04 75 53 76 73
loclere@espace-aerien.com
www.espace-aerien.com

ALP VALENCE
AEROPORT DE VALENCE 26120 CHABEUIL
04 75 85 75 56 gerard.k@alp-valence.com
www.alp-valence.com

AIR V ULM
AERODROME LE CREUX DE LA THINE
26140 ALBON 06 76 96 78 10
hervé.chuchot@laposte.net www.airvulm.com

TOUR AIR ULM
BASE DES ALANDAINES 26330 RATIERES
04 75 45 15 53 contact@tourairulm.com
www.tourairulm.com

CLUB ULM EVASION
AERODROME LES CHASSES
26100 ROMANS SUR ISERE
info@evs@wanadoo.fr

FOLAIRVAINNE ULM ETOILE
ASSOCIATION FOLAIRVAINNE CLUB ULM ETOILE
LES CHAUDS NORD 26800 ETOILE SUR RHONE
04 75 44 54 10
patrick.gachet@wanadoo.fr

LA THINE AIR ULM
AERODROME LE CREUX DE LA THINE
26140 ALBON contact@lathineairulm.com
http://www.lathineairulm.com

ULM EVASION
CLAUDE DELLUC
AERODROME DES CHASSES
26100 ROMANS SUR ISERE
04 75 71 20 41 info@ulmevasion26.com
www.ulmevasion26.com

COLIBRIZ PARAMOTEUR
CHEMIN DE L'AERODROME
26200 MONTELMAR 06 09 06 51 47
info@colibriz.com www.colibriz.com

LES ULTRA-LEGERS DES 2 VALLEES
AERODROME DE MOUCHON-LA TOUR DU PIN
38110 CESSIEU 04 74 29 42 08

CLUB ULM DE VIENNE REVENTIN
AERODROME DE VIENNE-REVENTIN
38121 REVENTIN-VAUGRIS

ISER ULM
AERODROME DU VERSOUD
38420 LE VERSOUD 06 71 22 55 09

ULM 2000
7 RUE DES JARDINS 38420 DOMENE
06 72 90 34 87 xavier@pilot-ulm.com
http://www.pilot-ulm.com

ASS. SERVICE FORMATION AVIATION SPORTIVE
C/O MAGNA MAIOLI
PUSIGNIEU 38510 CREYS MIEPHEU
04 74 97 70 40

BELLEDONNE ULM
AERODROME 38429 LE VERSOUD
06 71 22 55 09 benedicte@belledonne-um.com
BELLEDONNE-ULM.FR.IT

PARACOM
LA CHARCIGNIERE 38540 VALENCH
06 10 36 45 57

AEROCUB DE VIENNE
AERODROME VIENNE
REVENTIN BP 412 38208 VIENNE CEDEX
04 74 58 82 00 acienne@free.fr
www.aerocub.vienne.fr

ULM 38
IMPASSE DES CHRYSANTHEMES
38500 VOIRON 06 81 99 72 31
sarl.ulm.38@wanadoo.fr www.ulm38.com

AIR ET AVENTURE
ZA DES LONGS PRIES - N 382-38800 LUMIN
04 76 92 43 45

CLUB DES AILES DU MERLIN
BASE ULM - Z DU LOUIS DU MERLIN
42300 MABLY 04 77 70 88 28
lesailesdumerlin@free.fr
http://lesailesdumerlin.free.fr

ULM CLUB DE ST GALMIER
CHEZ MR DUCHER MICHEL
21 RUE A. RENOU 42600 MONTEBRISON
04 77 58 05 35 ducher@wanadoo.fr

LES AILES DU FOREZ
AERODROME DE FEURS CHAMBEON
42110 CHAMBEON 04 77 27 82 69

CENTRE DE VOL ULM ROANNAIS
AERODROME DE ROANNE
42155 ST LEGER SUR ROANNE
04 78 28 15 77

AIR CLUB DU FOREZ
LES REYNAUDS 42110 FEURS
04 77 27 81 25 airclubduforez@wanadoo.fr
WWW.ACFOREZ.COM

ETUDES DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES
FOREZIENNES L'ETANG PHEUR
42130 MONTVERDUN
04 77 97 56 44 forez.evsn@orange.net

DESTINATION ULM
CHEMIN DE LA PASSERELLE 42600 MORNAND
04 77 27 82 69 destinationulm@tiscali.fr
destination.ulm.fr

AERO CLUB ANDREZIEUX-BOUTHEON
AERODROME DE ST ETIENNE
42180 ANDREZIEUX BOUTHEON
04 77 36 06 09 aéroclub-andrezieux@wanadoo.fr
aerandrezieux.chz.tiscali.fr

LES GIRONAUTES
56 RUE GENERAL DE GAULLE
42400 ST CHAMOND 04 77 22 24 43
frank.rivier@orange.net

ST ETIENNE ULM
AEROPORT DE SAINT ETIENNE
HANGAR AVIATION CIVILE
42180 ANDREZIEUX BOUTHEON
04 77 82 50 78 louis.caillon@tiscali.fr

AIR AILE
LE COMBARD 69440 TALUYERS
04 78 48 75 53

ULM DECOUVERTE
AERODROME DE PIZAY
69220 ST JEAN D'ARHIER 04 74 66 27 44

DESSINE MOI UN NUAGE
236 RUE VENDOME 69003 LYON 03
06 84 22 26 22 grandguy@hotmail.com

MICROPLANE
1 RUE GIGODOT 69004 LYON
04 78 29 86 34

INTER ULM
ROUTE DE LUCEY 73179 YENNE
04 79 36 70 52

LES ULM DU MONT-BLANC
AERODROME D'ALBERTVILLE
C-O SOCIETE EUROPLANCE - M. PILLIEX
73200 FRONTEREX

PARAPENTE SERVICE
RN 201 - 73410 ALBENS
04 79 54 10 10 www.parapente.org

XX AILES ULM
AERODROME D'ALBERTVILLE
73480 TOURNON
06 22 82 51 90 xxailes.ulm@club-internet.fr



SCORPIO
LA VOYAGERIE 74020 CERVENS
04 50 72 58 90

ASS. CLUB OMVOL
547 ROUTE DU FER A CHEVAL
74180 COLLANGES SOUS SALEVE
0941790014034

Outre-Mer



M. Jacques DE MARCHI (Secrétaire)
85, porte Doré
98809 MONT DORE
Nouvelle Calédonie
cc-um.ffplum-nc@lagoon.nc



ULM CLUB MANOJ
C/O M. DANIEL NIEZ - BP 579
PORT GENTIL - GABON

AEROCUBS PONTE NOIRE
BP329 PONTE NOIRE CONGO COURRIER UNIV
EXPRESS SOCABA ACNP BP 10387
95706 ROKSY CDG - 00 242 64 40 88

AIR COCOTIER
C/O M. JEAN-PIERRE BAULOUIET
11 CITE CITRONNELLE 97118 SAINT FRANCOIS.

A.F.R.A.
LES TERRASSES DE ST FELIX
BP29 - 97190 GOSIER
05 90 90 44 84

AERO CARAIBES
37 RUE D'ANGLEBERMES - PLATEAU FOFI
97233 SCHOELCHER
05 96 61 21 78 a97233@yahoo.fr

AERO CLUB CHARLY BRAVO
ZONE D'AVIATION GENERALE
AEROPORT DE FORT DE FRANCE
97232 LE LAURENTIN
05 96 51 21 12

PLEIN AIR
CD 5 PK 6 - ROUTE DE MONTMERY
97355 MACOURIA-TONATE
05 94 35 83 75 ulm@equateur@wanadoo.fr
www.ulm-equateur.fr



CLUB ULM 16-34
AERODROME DU CSG
97310 KOUROU
05 94 32 25 71

CLUB ECOLE ULM LES 1815
PK3.5 PONTE COMBI 97315 SIBSABARY
05 94 34 55 86

ULM HYDRO. GIRD
9 RUE DES EBENIERS
VILLAGE DE TERRE ROUGE
97320 ST LAURENT DU MARON
06 94 26 77 64 angier@wanadoo.fr
http://perso.wanadoo.fr/ulm.hydro.gird/

CLUB DU PULM DU SUD
BP 182 - 97455 SAINT PIERRE CEDEX
02 62 39 58 23



FELIX ULM RUIN
67 RUE MARTHE BADIET
CAMBAIE 97480 CAMBAIE ST PAUL
02 62 43 02 59 felixulm@wanadoo.fr
FELIXULM.COM

ASS. VOL LIBRE REUNION SECT ULM
55 RUE HENRI CORNU
97480 CAMBAIE SAINT PAUL
02 62 44 03 34

HANDICAP REUNION
26 LOTISSEMENT LES PICUS SOURIS CHAUDE
97429 LES TROIS BASSINS
02 62 33 94 85

SENSATION D'AILES
BASE DE CAMBAIE LES PASSAGERS DU VENT
ZI DE CAMBAIE RUE H CORNU
97480 ST PAUL 02 62 42 05 95

CLUB C.S.A. ULM
BASE AERIENNE 181
GILLOT - BP 110
97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX
02 62 93 15 00

CLUB ULM KR EOLE
6 RUE DE LA CITE JASMIN
97400 SAINT DENIS
02 62 41 57 74

CLUB ULM REUNION
RUE ANTONIN ARTAUD
97420 LE PORT
06 92 87 51 73

ULM CLUB ALIZES
135 RUE VALLIAME
97440 SAINT ANDRE
05 92 05 52 05

AIRANK EURE. PARAMOTEUR
1 BIS ALLÉE DES LATANIERES
97424 PITON ST LEU
02 62 34 26 68

PARANGUE ULM
22 RESIDENCE GRANDE MONTAGNE
97419 LA POSSESSION
05 92 08 85 86 jeanhily@laposte.net
WWW.FRANSURF.COM/LA

REUNION-PARANGUE-ULM
MAYOTTE ULM - BP 158
97615 PAMANDZI 02 69 60 91 37
ulm.mayotte@wanadoo.fr

AEROCUB ULM TE VIKALELE
BP 95 - 98900 MATA UTU

AIR SPORT
C-O JACQUES ARNOULD
BP 11793 - 98709 MAHINA - TAHITI

AERO-CLUB DES ILES SOUS LE VENT
BP 296 - 98735 UTUROA
0689 66 28 88

AERO CLUB DE BORA BORA
BP 318 - 98730 BORA BORA
0689 60 59 80 s.k.walker@mail.pt
www.clarke@france.com

CLUB ULM AIR OUEST
BP 307 98860 KONE - 00687 47 25 93

ASS. AERONAUTIQUE LES A
14 RUE DU BELLAY 98800 NOUMEA
00687 26 49 05

LES AILES DU NORD
BP 790 - 98840 KOUMAC
00687 47 57 07

ASS. PLANEURS ULM
DE NOUVELLE CALEDONIE
B.P. 197 - 98840 NOUMEA CEDEX
00687 24 91 88

LES AILES DE LA OUENGHI
LA OUENGHI 98812 BOULOUPARI
00687 41 81 25

AERO CLUB DE LA FGA
BP 316 - 98880 LA FGA 00687 77 20 57
info@aprestal@lagoon.nc

Toute l'info des clubs est sur

www.ffplum.com



► Radioscopie d'une fédération, la FFPLUM.



Avertissement de l'auteur : la lecture d'un article rébarbatif, mais néanmoins instructif, est considérée comme un sport cérébral. Relaxation et concentration avant lecture constituent une bonne préparation à l'épreuve. L'aspirine peut être utilisée, car elle n'est pas considérée comme un produit dopant.



Selon la nomenclature officielle, la FFPLUM est **une fédération unisport, non olympique**, dont les disciplines sont cataloguées comme activité physique et sportive ainsi que sport de nature (*exercé dans un environnement spécifique*).

Les fédérations sportives nationales sont des associations type loi de 1901 qui peuvent regrouper des associations (*clubs*) et des sociétés commerciales qui ont pour objet la pratique sportive ou concourant au développement de l'activité, ainsi que des personnes physiques licenciées à titre individuel (*Loi sur le sport - article 16*). Les structures associatives ou commerciales peuvent ainsi adhérer en tant que sociétaires et deviennent alors **affiliées**. Cela n'est pas obligatoire, mais procure un certain nombre d'avantages. La FFPLUM a souhaité limiter dans ses statuts l'accès des sociétés commerciales à celles qui ont pour objet la formation à la pratique.

Contrairement à la plupart des fédérations, la FFPLUM (*comme d'autres fédérations aéronautiques*) est placée sous une **double tutelle ministérielle** : celle du **MJSVA** (*Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative*) et celle du **METL** (*Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement*), par l'intermédiaire d'une de ses directions : la **DGAC** (*Direction Générale de l'Aviation Civile*).

La **DGAC réglemente** sur les sujets concernant les aérodromes, les aéronefs et leur conduite, les brevets et licences (*de pilote*), les documents de navigabilité, les organismes de formation, les manifestations aériennes, etc. Elle répartit aussi des aides publiques sous forme de subventions aux fédérations et aussi directement aux associations (*aéroclubs*) pour des actions ciblées, par le biais de bourses d'animation déléguées aux districts aéronautiques. Par contre, elle n'a pas suivi l'évolution de la loi sur le sport qui ouvre aux structures commerciales le bénéfice des aides (*sous certaines conditions, affiliation en particulier*), mais à titre individuel des adhérents ayant souscrit leur licence fédérale par l'intermédiaire d'une structure commerciale peuvent en profiter. Même pour les aéroclubs, il faut aussi être agréé par le METL, et être un bon élève qui a rempli son compte-rendu annuel d'activités aéronautiques. La complexité de la version 2006 de ce document prouve que l'argent public se mérite...

Les **relations avec le MJSVA** sont identiques à celles de n'importe quelle autre fédération sportive. Rappelons tout d'abord que la FFPLUM est **agréée** par le Ministre des sports, et participe donc à l'exécution de la **mission de service public** d'organisation et de promotion de l'activité ULM. C'est en particulier à ce titre qu'elle délivre les licences sportives. En outre, elle reçoit une **délégation** du MJSVA qui lui confère un monopole pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres nationaux ou régionaux. Elle

en fixe les règles et les modalités d'organisation, qui doivent cependant être compatibles avec la réglementation générale établie par la DGAC. Les compétitions internationales sont du ressort de la FAI (*Fédération Aéronautique Internationale*) au sein de laquelle la CIMA (*Commission Internationale de la Micro Aviation*) est chargée de l'ULM. La FFPLUM représente la France au sein de cette commission.

Ce partenariat entre MJSVA et FFPLUM se concrétise dans les conventions d'objectifs pluriannuelles. La FFPLUM choisit des objectifs précis respectant les orientations de la politique sportive du ministère. C'est dans sa capacité à les réaliser, notamment sur le développement de la pratique et les résultats sportifs, qu'elle sera jugée.

C'est pourquoi la FFPLUM gère **deux budgets différents**. L'un, alimenté par les cotisations des licenciés, assure le fonctionnement fédéral ainsi que certaines actions qui lui sont propres : communication, relations internationales, manifestations, etc. L'autre, dont les ressources sont des fonds publics, est dédié soit à des actions DGAC, soit à des conventions d'objectifs MJSVA. Dans ces deux cas, leur usage est strictement encadré.

L'aide que le MJSVA apporte au mouvement sportif inclut aussi **l'apport de cadres techniques** qui exercent leurs fonctions auprès des fédérations. La FFPLUM bénéficie ainsi de la présence d'un DTN (*Directeur Technique National*) qui œuvre aussi bien pour l'animation sportive en général que pour l'encadrement des compétiteurs, même si la FFPLUM ne bénéficie pas des avantages liés au « haut niveau ». Il apporte également son aide auprès des élus associatifs et des bénévoles dans leurs relations avec le MJSVA.

L'agrément et la délégation ont pour contrepartie l'obligation d'inclure certaines dispositions dans les statuts, d'adopter un règlement financier conforme, et bien sûr d'être soumis à un contrôle de l'état.

L'**organe directeur de la FFPLUM** est un Comité Directeur de 15 bénévoles, parmi lesquels se constitue **un bureau** (1 président, 2 vice-présidents, 1 trésorier, 1 secrétaire général). Les membres du CD sont élus pour une durée olympique, soit 4 ans. Suivant en cela 85% des fédérations, la FFPLUM n'a pas choisi la règle de « 1 licence = 1 voix » pour privilégier la représentation à travers les structures associatives (*clubs*) ou commerciales (*sociétés*) affiliées. Chaque structure dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de ses membres licenciés. Plus novatrice sur le mode de scrutin, notre fédération a retenu un mode de scrutin plurinominal à un tour avec majorité relative, qui n'est encore adopté que par 18 % des fédérations, les autres restant fidèles soit à la liste, soit à l'uninominal.

→ Un peu d'histoire

Le sport dans sa forme moderne est apparu en France vers la fin du 19^{ème} siècle. Les premières fédérations sportives sont apparues sous forme privée. Ce n'est qu'au début du 20^{ème} siècle qu'elles se sont multipliées, en prenant la forme d'associations loi de 1901.

Durant la Seconde Guerre mondiale les pouvoirs publics ont commencé à encadrer le sport, et en 1945, considérant qu'il constituait "un élément capital du redressement de la nation" l'état a mis sous tutelle les associations et les fédérations. Il a continué à intervenir dans tous les domaines de l'activité sportive, et en 1960 la création d'un "ministère des sports" a coiffé l'édifice.

Plusieurs textes de loi ont progressivement conforté et détaillé ce rôle. Le plus important est celui du 16 juillet 1984 nommé "Loi E. Avice". Il a été depuis souvent modifié ou complété au gré des changements, et en particulier par les deux derniers ministres : M-G. Buffet, puis J-F. Lamour. Ainsi le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 prévoit certaines possibilités dans l'organisation statutaire des fédérations : mode de scrutin, primauté de la représentation des structures affiliées, renforcement de la place des femmes, ouverture plus nette aux acteurs économiques, etc.

La FFPLUM a constitué des **Comités Régionaux** auxquels elle confie l'exécution d'une partie de ses missions, à commencer par la représenter dans leurs territoires respectifs. Ils sont actuellement au nombre de 24 (DOM – TOM inclus).

L'équipe de salariés permanents qui épaula efficacement et agréablement les élus bénévoles se compose de 2 secrétaires, et d'une comptable, encadrées par une directrice administrative.

Comme toutes les fédérations sportives agréées, la FFPLUM peut conclure des **contrats collectifs d'assurance** visant à garantir les associations affiliées et leurs licenciés, selon les modalités incluses dans la loi sur le sport. Ces contrats ne peuvent être conclus qu'après appel à la concurrence, et leur durée est limitée à 4 ans maximum. Cette règle de soumission à la concurrence vaut pour toute activité économique développée par une fédération, comme par exemple les droits TV (nous n'en sommes pas encore là pour l'ULM !).

Cette rapide et non exhaustive description de la situation de la FFPLUM valide l'adage bien connu : "rien n'est simple, tout se complique". Plus sérieusement, il n'est pas facile d'être une fédération qui doit concilier des administrations omniprésentes avec un peuple ULM qui rêve de faire rimer **liberté avec simplicité**.

Voilà pourquoi le principal mot d'ordre qui devrait s'appliquer à tous les échelons de notre sport est : **responsabilité**.

Yves BEAUX
Secrétaire Général FFPLUM.

→ LE CNOSF

Association reconnue d'utilité publique, le Comité National Olympique et Sportif Français est composé de l'ensemble des fédérations sportives, **olympiques ou non**. Il représente le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels et se doit d'apporter une aide effective aux fédérations adhérentes. Bien entendu, le CNOSF a d'autres missions plus spécifiques des sports olympiques. Par exemple, il représente le CIO (Comité International Olympique) en France et il est donc soumis aux exigences de la charte olympique.

Des Comités Régionaux et Départementaux (CROSF, CDOSF) assurent une présence déconcentrée, plus accessibles aux structures régionales ou départementales des fédérations.



" Le jardin de Sénaboumba "

Roman de Thierry Couderc,

Président de la Commission Accidentologie - FFPLUM

Alors qu'il scrute avec une certaine résignation ce ciel d'automne peu prometteur, sur sa petite base située au cœur de la Bretagne, René Dangel ne peut imaginer que son statut de pilote-instructeur, constructeur et pilote d'essai ULM, va l'entraîner dans une aventure digne des pionniers de l'aviation, qui le conduira au Banangha, en Afrique Centrale.

Le point de départ en est l'organisation d'une mission humanitaire, où le personnage central est et restera tout au long du roman l'Ultra Léger Motorisé, sa simplicité et sa rusticité étant mises au service de l'homme, là où aucun autre moyen de transport ne peut intervenir, avec des moyens financiers limités.

En nous ouvrant les portes du hangar de Dangel, Thierry nous plonge dans le monde de l'ULM, où le lecteur, pilote et élève, familier et non-initié, va se retrouver en pays de connaissance, grâce à un style technique accessible, précis, rigoureux et délié.

Il nous fait vivre la préparation de cette expédition avec un tel professionnalisme que ce livre peut servir de modèle, sans ennuyer pour autant le lecteur lambda.

Ses descriptions majestueuses nous entraînent dans ce jardin Africain et nous devenons spectateurs de ces paysages magnifiques, comme si nous y étions. Nous y rencontrons des êtres authentiques, des manœuvres politiques, des affrontements inter-ethniques, bref l'Afrique vraie, et pas seulement celle que nous approchons à travers les médias

Et toujours au centre notre héros, l'Ultra Léger Motorisé, autour duquel gravitent des personnages aussi différents l'un de l'autre que l'on puisse l'être, réunis là par un but commun, qui passe avant toute chose.

Thierry nous associe à son histoire passionnante, qui va de rebondissement en rebondissement, nous entraîne irrémédiablement vers le dénouement dans un style particulièrement aisé et agréable, parfois lyrique et romanesque.

Le message qu'il nous délivre dans ce roman est un message d'Amour, de Tolérance, d'ouverture aux autres, à leur mode de vie, à leur culture, et de Responsabilité : celle de faire de sa vie quelque chose de BIEN.

Yvette MEREUZE

Le partage, c'est notre survie !

Comment est-il possible de faire croire que nous sommes des "privilégiés qui se sont appropriés le terrain comme gadget pour leur sport personnel"? Ces propos, tenus il n'y a guère par M. Meyer, maire de Colmar, seront prochainement repris sur le fond, à n'en pas douter, par bien d'autres dans des contextes divers, car les fossoyeurs de l'aviation générale et des petits aérodromes ne manquent pas (voir en page 42)... Soyons clairs : plus le nombre de pilotes, toutes disciplines confondues, augmentera, plus les détracteurs de notre aviation auront du mal à continuer de désinformer le grand public, en camouflant l'intérêt que présente nos activités sur les plans économique, sportif et éducatif. Notre survie dépend donc de notre faculté à recruter ceux qui nous remplaceront d'ici quelques années, à en faire des pratiquants enthousiastes et passionnés, qui permettront à nos disciplines aériennes de continuer à se faire reconnaître et admettre en tant que "communauté" légitime, ouverte et dynamique, disposant certes de devoirs, mais également de droits. Et, au risque de nous répéter ici, le maître-mot pour parvenir à ce résultat est : COMMUNICATION ! Prendre les commandes d'un aéronef, avion, planeur, ULM... ce n'est pas - loin s'en faut - qu'un geste technique. C'est - mais en a-t-on suffisamment conscience sur nos terrains ? - la formidable possibilité, en utilisant les capacités d'une machine volante, de rencontrer les autres, de partager des passions et des émotions, de

découvrir et faire découvrir des paysages sous des angles inédits. Cela ne doit jamais se réduire à la satisfaction égoïste du plaisir de piloter en se croyant définitivement maître du monde, au risque de se retrouver bien vite cloué au sol. Cela ne doit jamais être vécu avec la morgue suffisante que pourraient afficher certains "Mermoz au petit



activités par ceux qui ne les connaissent pas encore, en toute simplicité.

Et à se faire vraiment et pleinement plaisir en profitant de toutes les occasions que nous offre la saison nouvelle, parce que rien n'est plus contagieux que le bonheur. C'est ainsi que nous justifierons, sur le long terme, l'existence de nos activités. Sinon, elles ne feront parler d'elles qu'à l'occasion de luttes qui risqueraient de passer pour des combats d'arrière-garde.

Dominique Méglioli
rédacteur en chef

L'ULM : une réserve ?

Dans le cadre de mes loisirs, je viens d'assister au début de classification française d'un avion étranger. Drôle d'amusement, j'en conviens, mais ce fut extrêmement éduquant et m'incite plus que jamais à encourager tous les vrais amoureux du vol à se tenir éloignés le plus possible des organismes de contrôles déjà existants aussi bien que des nouveaux que l'Europe s'appête à fabriquer. Voici l'histoire brièvement résumée : l'appareil à jour de tous ses papiers dans son pays d'origine, convoyé par la voie des airs sans problème hormis météo, semblait, une fois posé sur la terre de France, inapte au vol. Alors que des dizaines du même type avaient été exploités par le SFACT, que l'Etat d'origine certifiait sa navigabilité à la date de sa sortie du territoire, que son CDN est déjà transféré à l'EASA, le classificateur français a tout d'abord affirmé que la cellule n'était pas certifiée avec ce moteur puis s'est mis en devoir d'exiger des justificatifs supplémentaires à ceux déjà fort touffus fournis et validés par l'administration d'origine. Aucun obstacle de langue ne pouvant être invoqué puisqu'un traducteur était présent, ceux allégués ne semblaient justifiés que par sa méconnaissance de l'appareil et des procédures légèrement différentes entre les deux pays. Ajoutons-y le choix par le postulant des documents de référence français, les anciens du SFACT, au lieu des polonais officiellement traduits. Heureusement, rien n'est perdu et il n'existe pas de problème administratif que le temps ne résolve. L'affaire suit donc son cours mais elle risque d'être fort coûteuse puisque les opérations de l'organisme classificateur français sont facturées autour de 150 € de l'heure, du départ du bureau au retour et que la première entrevue a déjà duré cinq ou six heures dont 10 minutes pour voir l'avion qui "semble très bien !" d'après le fonctionnaire en charge de l'opération.

Ce navrant exemple montre à quel point le système de contrôle qui se met progressivement en place en Europe est, soyons polis, inadapté à l'aviation de loisir. On a commencé par élaborer des exigences techniques rationnelles du point de vue de l'ingénieur et du mécanicien. On affirme ensuite qu'elles doivent s'appliquer à tous et être contrôlées par des organismes indépendants, rien de plus normal. Là où tout devient compliqué c'est dans l'application de ces deux principes. Les exigences techniques, qui ne sont que la photographie de l'état de l'art et des connaissances à un moment donné, se gravent pro-

gressivement dans le marbre et deviennent impossibles à changer. Quand on y parvient sous la pression des pressantes réalités, les textes se mettent à foisonner et s'ornent de renvois, d'annexes et de sous-parties qui les rendent d'autant moins compréhensibles et applicables qu'on prétend leur donner une portée universelle.

Quant au contrôle, la civilisation moderne est ainsi faite que personne ne souhaite plus affronter de face ni ses contemporains ni ses responsabilités. Plutôt que de vérifier véritablement un travail, on préfère contrôler que "celui qui l'a fait a signé qu'il l'avait fait". Cette nuance qui préserve la fiction du contrôle permet, le moment venu, de se décharger de toutes implications personnelles. Libérés des risques de poursuites, ces organismes attirent progressivement des gens qui brillent moins par leur compétence technique que par celle qu'ils ont à manier les tampons. Même les mieux disposés cèdent à la facilité d'appliquer la lettre plutôt que l'esprit des textes et il faut leur tordre le bras dans le dos pour obtenir d'eux un conseil administratif. Quant à des conseils techniques, n'y pensez même plus !

Une certification d'avion léger est maintenant estimée à 5 millions d'euros et les ateliers chargés de la maintenance passent un bon tiers de leur temps à remplir les papiers toujours plus nombreux exigés par les organismes de contrôle. Les procédures sont devenues si complexes même pour les utilisateurs qu'il se crée des sociétés qui, à partir du carnet de vol d'un appareil, fabriquent toutes les nouvelles documentations administratives exigées. Ces très coûteuses opérations pourraient être supprimées en décidant de faire confiance à ceux qui font vraiment le travail. En terme de droit, il ne s'agirait que de supprimer un ou deux étages de "déclarations". Hélas, il ne semble pas que ce soit l'orientation prise par la nouvelle agence européenne de sécurité aérienne !

Pourtant, ne nous y trompons plus, la certification des avions de loisir telle qu'elle se pratique désormais n'apporte pas plus de garantie que le système déclaratif ULM. On pourrait même affirmer qu'elle dégrade la sécurité en bloquant la réactivité technique des intervenants.

En attendant que la raison - on peut rêver - revienne, il faut coûte que coûte préserver le système déclaratif mis au point en France pour l'ULM. Il constitue non seulement un espace de liberté pour ses pratiquants mais une réserve d'idées et de méthodes de travail pour le reste de l'aviation...

Bons vols.
Philippe Tisserant

Les aides fédérales



Aide aux jeunes

(Moins de 25ans, adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM)

Formation Pilote 305 €

+ 95 € si l'école a reçu le label fédéral

+ 152 € si l'élève est titulaire du BIA avant le début de la formation.

Aide spécifique aux enseignants

Formation instructeur
1 525 € (Titulaire du CAEA, adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM)

Formation de Pilote 458 €

Qualification instructeur
Plafonnée à 1 500 €
(sur justificatif : compléments de formation, évaluation finale...)

Instructeur bénévole

(Adhérents FFPLUM, formation dans une structure affiliée à la FFPLUM, contrat de bénévolat dans un club)

Qualification instructeur 1 500 €



TOUR ULM

Les inscriptions sont désormais sur liste d'attente.

→ En revanche pour les équipages jeunes (- de 25 ans) et les équipages féminins en mono-

place ou en biplace, vous pouvez continuer à vous inscrire. Les frais (inscription et essence) sont même offerts!

Par ailleurs la Commission "vol adapté" mène toujours une politique active de soutien aux équipages sur le Tour; envoyez vos dossiers au secrétariat.

La BD du Tour ULM bientôt dispo dans la boutique !



3^{ème} rassemblement national des femmes pilotes d'ULM



www.ulm-femmes.info

Après Nevers, Villefranche en Beaujolais, le 3^e rassemblement féminin aura lieu sur l'aérodrome de ST LAURENT DU MEDOC - L'ESPARRE, les 14, 15 et 16 juillet 2006. Mesdames et accompagnateurs prenez date et ne manquez pas, le rallye des châteaux qui se déroulera le dimanche matin, le repas du soir au Château...!

Contacts : Roger RICARD 06 88 46 34 34
et Monique BOUVIER 06 62 85 07 40

Venez voler avec Nous,
Come flying with Us



MONDIAL de PARAMOTEUR 23 + 24 + 25 juin BASSE-HAM 2006

Informations et Inscription
www.grandair.fr



AIR COURTAGE ASSURANCES

Votre courtier
spécialisé en aéronautique



ULM 2006

Notre Offre **ULM 2006**
Dans le formulaire Licence assurance...

Responsabilité Civile Utilisateur
Responsabilité Civile Aéronef
Individuelle accident

Dans l'espace Internet...

Site Web : www.air-assurances.com

Consultez notre **Espace adhérents FFPLUM**,
dans lequel vous pourrez :

- Accéder à toutes nos offres et souscrire en ligne, par paiement sécurisé,
- Consulter les conditions du contrat fédéral,
- Télécharger la déclaration de sinistre.

Email : ffplum@air-assurances.com

N° Vert 0 800 777 107

VOUS VOLEZ ? ATTENTION...

AVEZ VOUS PENSÉ À TOUT ?

→ **INDIVIDUELLE ACCIDENT
et ASSURANCE EMPRUNTEUR...**

Êtes-vous assuré

en cas de décès ou invalidité dans la pratique de votre sport aérien ?

→ **CASSE AU SOL...**

Votre machine est-elle assurée

en cas d'incendie ou d'effondrement du hangar ?

→ **CASSE AU SOL ET EN VOL**

→ **FINANCEMENT DES MACHINES
POUR LES CLUBS**

→ **MULTIRISQUES-HANGAR
MANIFESTATIONS AÉRIENNES**

→ **ÉPARGNE - ASSURANCE VIE -
PRÉVOYANCE - RETRAITE - SANTÉ**

AIR COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'entreprise «Pierre Blanche» - Allée des Lilas
BP 70008 - 01155 St VULBAS CEDEX
Tél. 04 74 46 09 10 - Fax 04 74 46 09 14

SARL de courtage d'assurances au capital de 9 000 € - Descript sur la liste ALCA 422 480 145 RCS BELLEY
Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code
des Assurances